

Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppet

Numéro 53 ~ Janvier 2023

Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

Laissons Faire

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

53^{ème} Numéro ~ Janvier 2023



Sommaire :

INÉDITS	Lettres de Pierre-Samuel Dupont (de Nemours) à Karl Fredrik Scheffer (1773-1783).	5
TEXTES	Collectivisme agraire et nationalisation, par Paul Leroy-Beaulieu (1897).	33
	L'Afrique sous le gouvernement républicain, par Léonce de Lavergne (1849).	39
RECENSION	Germaine de Staël, <i>Œuvres complètes</i> , série II, tome IV : <i>Œuvres dramatiques</i> (en deux volumes). Honoré Champion, 2021.	57

Lettres inédites de Pierre-Samuel Dupont (de Nemours) à Karl Fredrik Scheffer

Dans cette correspondance inédite, Dupont de Nemours revient notamment sur l'activité, souvent vive, mais parfois aussi atone, de l'école physiocratique, en proie aux difficultés, faisant face à la censure et aux préjugés. Le bras droit de Turgot au ministère n'a pas longtemps l'occasion de remplir ses lettres d'enthousiasme. Très vite la réalité de la mise en retrait, du succès des opinions contraires, retrouve place dans ses lettres. Honnête et perspicace, Dupont offre un tableau précieux du développement de la pensée économique libérale autour des années 1760-1770.

Lettres de Pierre-Samuel Dupont (de Nemours) à Karl Fredrik Scheffer

[Riksarkivet, Schefferska samlingen,
Skrivelser till Karl Fredrik Scheffer, box IV.]

Lettre I.

De Paris, le 12 mars 1773.

Monsieur le comte,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance par Monsieur le marquis de Mirabeau la permission que vous avez eu la bonté de lui donner pour moi, au nom de Sa Majesté suédoise, de vous faire passer une suite de lettres conformes au plan qu'Elle a daigné agréer, et renfermant un compte le moins imparfait qu'il me sera possible des ouvrages nouveaux et des événements qui peuvent avoir rapport à l'utilité publique.

Ce sera en quelque façon continuer mon journal sous une autre forme : sous une forme qui doit le rendre meilleur qu'il n'était, et même qu'il ne pourrait être quand on reviendrait à laisser à son impression une sorte de liberté. Car des narrations et des discussions qui doivent demeurer manuscrites, faites pour un prince aussi ami de la vérité que Gustave III, seront toujours distinguées par une ingénuité et par une franchise qu'aucune imprimerie européenne ne peut encore comporter.

C'est une des plus étranges anecdotes de l'histoire de l'esprit humaine, et la plus contraire à l'opinion générale, que la vérité persécutée ait été se réfugier auprès des Rois. En apprenant ce fait singulier, la postérité l'admira. Cependant il ne changera pas l'opinion, et l'on répétera seulement que votre auguste élève, Monsieur le comte, aura tant prouvé de mille autres manières, qu'il était né pour les actions grandes, extraordinaires et bonnes, et que vous n'avez point affaibli ces heureuses dispositions.

Le nombre des princes qui imiteront Sa Majesté suédoise, en accueillant et protégeant cette correspondance, que je voudrais pouvoir rendre digne d'eux, d'Elle, et de vous, sera toujours bien petit. Ils ont tous droit à ma reconnaissance et à ma vénération ; et je vois pourtant avec regret que les lettres que j'aurai l'honneur de leur adresser mériteront plus d'attention que celles qui vous seront destinées. Je demande l'indulgence de Sa Majesté, je demande la vôtre, parce que je serai privé avec vous d'une partie de mes matériaux les plus intéressants.

J'aurai à peindre aux autres et à leur développer les opérations faites pour le bonheur de la Suède, tandis que je craindrai de m'y arrêter dans des feuilles qui devront passer sous vos yeux et sous ceux du Roi. Il serait ridicule de vous raconter des nouvelles de votre pays, que vous savez avant même qu'elles soient publiques. Je ne suis pas assez hardi et je vous respecte trop pour oser vous louer en face ; c'est à faire au vulgaire des rois, des ministres et des écrivains. Et pour ce qui serait de hasarder, sur des événements passés ou futurs, des conseils ou des instructions, sans compter que cela ne me conviendrait guère, je vois pas les lettres que Monsieur le marquis de Mirabeau a bien voulu me communiquer, et par les consultations mêmes que vous faites, que vous pourriez nous donner ce dont vous feignez d'avoir besoin, et ce que tant de gens respectables nous font l'honneur de vous demander.

Je vous supplie, Monsieur le comte, de vouloir bien mettre aux pieds du Roi l'hommage de mon respect et de mon zèle. Soyez l'interprète de mes sentiments. Ceux que ce prince inspire aux amis de l'humanité ne sauraient être équivoques. Je ne puis en donner de preuves que par l'exactitude et le soin que j'apporterai au travail auquel il daigne s'intéresser. S'il en fallait d'autres, et si j'étais à portée, je les donnerais. Lorsqu'au milieu d'une foule qui se trouve dans une position périlleuse (et toute l'Europe n'y est-il pas ?) il se lève un homme qui annonce un grand caractère, et qui marche visiblement au bien commun, tous ceux qui ont de l'âme, du nerf et de bonnes intentions, se rallient à lui et l'adoptent pour chef. C'est ainsi qu'un Roi sage, héroïque et bienfaisant range, pour ainsi dire, au nombre de ses sujets, les hommes vertueux de tout pays. Cette espèce de conquête est plus honorable que celles qu'opèrent les armées. Elle est plus sûre, et doit même à la longue être plus utile. Car les gens de bien ont une force inconcevable qui n'est méconnue que parce qu'ils n'ont pas été rassemblés, qui en imposerait à l'univers entier s'ils étaient réunis. Un million de grains de poudre dispersés, et brûlant chacun à part ne font aucune explosion : la dixième partie s'enflammant à la fois suffit pour faire sauter des montagnes. Et il y a toujours dans la vertu quelque chose de cette matière ignée, qui n'attend que l'étincelle pour se déployer, se communiquer, étonner et vaincre toute résistance. Vous en avez déjà fait l'épreuve dans la révolution qui a retiré votre pays de l'anarchie.

Mais je m'égare, Monsieur le comte. Mon unique but était de vous annoncer les deux lettres ci-jointes, qui commenceront, si vous croyez qu'on les approuve, la correspondance projetée. Je ne puis vous faire passer les précédentes. Elles étaient particulièrement relatives aux études d'un jeune prince de grande espérance, à l'instruction duquel j'ai eu l'honneur d'avoir quelque part pendant son séjour à Paris, et dont le père a été le premier bienfaiteur qui ait daigné me consoler dans l'espèce de persécution qui me réduit aux manuscrits.

Les autres lettres suivront régulièrement de quinzaine en quinzaine. Ce sera toujours à vous, Monsieur le comte, que je continuerai d'avoir l'honneur de les adresser. Puisse-ent-elles obtenir votre suffrage que je regarderais comme le présage de celui du Roi !

Puisse du moins l'auteur vous paraître digne de quelque estime par sa bonne foi, son application et ses intentions ! C'est la seule récompense dont il ait jamais été jaloux.

Il sera toujours avec le plus profond respect,

Monsieur le comte,

De votre excellence,

Le très humble et très

obéissant serviteur,

Du Pont,

de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, des Sociétés royales d'agriculture de Soissons, d'Orléans et de Limoges, Correspondance de la Société d'émulation de Londres, Conseiller aulique de S. A. S. le margrave régnant de Baden.

Lettre II

Paris, 6 mai 1773.

Monsieur le comte,

Je profite de la bonne volonté de Monsieur de l'Isle, homme éclairé et sensible, qui est venu souvent à nos assemblées, et qui nous a beaucoup entretenu de Sa Majesté suédoise, des princes, et de votre Excellence, pour vous adresser, Monsieur le comte, quelques volumes sur une science que vous aimez, et que vous possédez de manière à exciter notre admiration. Dans les deux premiers que vous avez peut-être déjà, j'ai mêlé quelquefois mon faible travail à celui de Monsieur Quesnay, l'instructeur commun de tous les économistes français. Le troisième est entièrement de moi. Il est composé de différents morceaux que je ne pense pas qui soient parvenus en Suède.

Vous verrez par le petit écrit intitulé *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, et qui contient un résumé assez serré de nos principes, que nous avons cru un peu vite en France, quand l'Impératrice de Russie appela Monsieur de la Rivière dans ses États, que cette princesse voulait y établir le régime de l'ordre. Cette erreur, et encore une autre où je suis tombé dans le même genre, m'ont appris à ne plus trop me presser de louer les souverains. Et si je rends actuellement un juste hommage aux vertus de Sa Majesté suédoise, c'est qu'Elle les a prouvées par de grandes actions, par une modération rare, par une sagesse au-dessus de son âge et peut-être faut-il ajouter de son rang ; c'est qu'il est évident par ses lettres à Monsieur le marquis de Mirabeau ; et par celles de Votre Excellence à ce digne ami des hommes et à l'abbé Baudeau, que le Roi et vous, Monsieur le comte, êtes supérieurement éclairés sur le grand art de rendre les hommes heureux et d'assurer la prospérité des États. Aussi en vous envoyant quelques morceaux de mon ouvrage, je n'ai en aucune manière la prétention d'imaginer qu'ils puissent vous être fort utiles ; mais j'oublie les rangs et les dignités, l'intervalle qui nous sépare, et je vous regarde comme des savants dont je voudrais mériter le suffrage et plus encore les conseils.

Mon traité *Du commerce et de la compagnie des Indes*ne ressemble plus au premier essai que j'avais mis dans les *Éphémérides* sur le même sujet. Il est augmenté de moitié et fort corrigé. Il peut renfermer quelques vues applicables à la Suède qui fait aussi le commerce de l'Inde et qui a une banque. Je serais bien curieux d'apprendre, pour mon

instruction personnelle, en quoi ces établissements s'approchent ou s'éloignent des nôtres. Votre Excellence sait mieux que moi quelle est, ou n'est pas, leur utilité réelle.

Mais j'aurais principalement besoin de ses avis, si ses grandes occupations lui permettaient de m'en donner, sur les lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser et que je continuerai le moins mal qu'il me sera possible. Comment les ferais-je bien, Monsieur le comte, si j'ignore ce qu'elles peuvent avoir de bon ou de mauvais ? Comment traiterais-je les sujets qui pleurent vous intéresser le plus, si je n'en suis pas instruit ? Je prends toujours la plume en tremblant quand il s'agit de vous écrire. Je vois en vous un juge sévère dont l'opinion m'inquiète. Je crains que mon cœur trop ardent ne trompe ma tête, et qu'il ne m'échappe des fautes dont je serais prodigieusement mortifié ; surtout dans des lettres qui doivent passer sous les yeux d'un si grand prince et de son digne mentor, surtout étant le plus ancien élève de Messieurs Quesnay et de Mirabeau, ce qui m'impose un grand engagement.

Si vous voulez que je sois plus digne, Monsieur le comte, et de mes maîtres et de ceux qui daignent agréer ma correspondance, rendez-le moi, en m'éclairant par quelques mots qui me mettent sur la véritable route. Aucun conseil ne sera perdu : je les entendrai même à demi mot. Ils seront reçus par mon respect, ils germeront dans le sein de ma reconnaissance, mon zèle saura les mettre à profit. Ils ajouteront encore à ces trois sentiments avec lesquels j'aurai toujours l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

P. S. Comme j'allais fermer cette lettre, Monsieur le comte, je reçois avec une extrême sensibilité celle dont vous avez eu la bonté de m'honorer. Je suis infiniment touché de l'intérêt que vous voulez bien prendre aux *Éphémérides*. Vous me demandez le mot de l'énigme de leur suspension. Il ne vous paraît pas que l'autorité publique ait pu mettre de l'empêchement à un travail si favorable à toute autorité légitime. Vous avez raison, Monsieur le comte, aussi n'est-ce pas l'autorité publique ou du moins l'autorité suprême qui y en a mis. Ce sont des autorités particulières qui l'ont fait, à ce que je dois croire dans la vue du bien public. Des hommes en place, persuadés sans doute qu'on gouverne plus paisiblement quand le peuple est ignorant, ont cru dangereux que l'on cherchât à l'instruire. J'imagine qu'ils se trompaient, j'imagine encore qu'ils ont été excités par des subalternes. Mais quoi qu'il en soit il ne dépend pas d'eux de juger autrement que par leur jugement, ni d'avoir une autre opinion que celle qui les affecte.

En conséquence de cette opinion M. le Contrôleur général m'a fait défendre de parler dans mon journal de finances, de commerce, ni d'administration. Et dans le même temps M. le chancelier qui a le département direct de la librairie a défendu à mon censeur de rien approuver qui eût trait à la politique, au gouvernement, ni à la législation ; il lui a ordonné de m'enjoindre de me renfermer dans les bornes de la morale particulière ; et il a bien voulu me faire prévenir par diverses personnes, que si je m'écartais de ses intentions à cet égard, on prendrait des mesures rigoureuses contre mon ouvrage et contre moi.

Je n'ai pas bien compris ce que voulaient dire les bornes de la morale particulière. Mais il m'a paru fort clair qu'il était impossible de rédiger la *Bibliothèque des sciences*

morales et politiques en en bannissant les discussions relatives à la politique, au gouvernement, à l'administration, à la législation, aux finances et au commerce.

Dans cette extrémité, j'ai consulté mes amis ; et leur avis a été qu'il fallait que je suspendisse tout, et que je sacrifiasse sans regret les avances que ce travail m'avait coûté, pour conserver, d'abord ma liberté personnelle qui est un grand bien, et ensuite celle de recommencer dans un temps plus heureux, ce qui deviendrait très difficile si l'on avait une fois sévi formellement contre l'ouvrage ou contre l'auteur.

Voilà mon histoire en peu de mots, Monsieur le comte ; et c'est la troisième révolution de ce genre que j'éprouve, que je dois à mon attachement pour les vérités économiques, et qui aît été très funeste à ma fortune.

J'en suis surtout fâché par rapport au bien que les *Éphémérides* pouvaient faire en raison de la sorte de réputation qu'elles commençaient à acquérir et qui les rendait de jour en jour plus répandues. Il ne nous reste pour y suppléer que le *Journal du commerce* qui pendant un temps les a très bien secondées, et qui garde entre les mains de Monsieur l'abbé Roubaud une demie liberté, parce que l'intérêt particulier de deux premiers commis des finances qui en sont propriétaires et qui peut-être même contribuent de leur crédit à en écarter la concurrence, le soutient contre l'intérêt particulier des autres chefs ou subalternes qui voudraient l'anéantir tout aussi bien que les *Éphémérides*.

Quant à moi je garderai bien de me plaindre et d'une persécution et d'une infortune, auxquelles je dois l'honneur d'une correspondance directe avec vous, Monsieur le comte ; et un plus grand loisir qui me mettra à portée de soigner davantage mon travail, et par conséquent de devenir plus digne de votre estime et de vos bontés.

Celles du Roi que vous m'annoncez, Monsieur le comte, me pénètrent de reconnaissance. Daignez en mettre à ses pieds les témoignages les plus respectueux. Je n'ai jamais désiré plus vivement de pouvoir et de valoir quelque chose. Il me sera toujours impossible d'être ingrat ; mais je voudrais qu'il dépendît de moi de rendre ma gratitude moins inutile à ce vertueux monarque et à son peuple. Encore une fois, Monsieur le comte, je vous supplie de m'aider de vos conseils dans cette entreprise, qui devient la tâche de ma vie.

Lettre III

Paris, 22 juin 1773.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 25 du mois dernier, et dans laquelle Elle a la bonté de me faire savoir que mes lettres lui sont parvenues régulièrement, et que Sa Majesté daigne les approuver. Son suffrage et le vôtre sont pour moi une très douce récompense. Puissé-je toujours l'obtenir et la mériter !

Vous trouverez que depuis le temps où vous avez bien voulu louer mon exactitude, j'ai été un peu en retard. C'est un malheur très involontaire. J'ai été tourmenté pendant près d'un mois par une fièvre assez violente à laquelle je suis sujet au printemps, mais qui n'est ordinairement ni si longue, ni si vive, qu'elle l'a été cette année. Je vais profiter du rétablissement de ma santé pour réparer le temps perdu, afin de n'avoir à demander votre indulgence que sur la nature même et les imperfections de mon travail.

M. de Gébélín me charge de vous témoigner son extrême reconnaissance pour la protection que vous lui offrez. Quant à présent la défense d'imprimer qui lui avait été faite vient d'être révoquée, mais rien n'assure qu'elle ne soit pas renouvelée avant que l'ouvrage puisse être achevé, et certainement alors je crois qu'il profitera de vos bontés et de la protection d'un monarque dont l'approbation est seule un titre d'honneur. J'avais eu l'honneur de vous marquer, Monsieur le comte, que je souscrirais pour vous à cet ouvrage et je l'ai fait. Votre lettre m'a encouragé à faire davantage. J'ai cru que le prince qui daigne faire espérer un asile et sa protection au savoir et à la philosophie persécutée ne désapprouverait pas que son nom honorât la liste des souscripteurs qui concourent à la publication du travail même auquel il veut bien s'intéresser, et en conséquence j'ai pris sur moi de souscrire au nom du Roi. Si j'ai mal fait la faute est de bien peu de conséquence. Si j'ai bien fait, j'aurais eu d'autant plus de tort de ne le pas faire que la liste s'imprimant il n'y aurait pas eu moyen de réparer cette omission. Dans tous les cas je me confie à votre bonté noble et grande. C'est à faire aux petits hommes de se formaliser pour les petites choses qui ne sont pas faites à mauvaise intention.

Permettez que je vous réitère les assurances du respect très reconnaissant avec lequel j'ai l'honneur d'être,
Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Monsieur le marquis de Mirabeau et Monsieur l'abbé Baudeau me chargent Monsieur le comte de vous présenter leur respect.

Lettre IV

Paris, 15 juillet 1773.

Monsieur le comte,

Votre Excellence verra par la date de cette lettre et de celle qui l'accompagne, que ma santé est encore bien languissante. Elle a été fort altérée par les chagrins de toute espèce que j'ai eu à essayer depuis un an. J'ai lieu de croire qu'elle se rétablira, premièrement parce que je suis jeune ; secondement parce que j'ai un excellent remède dans les bontés que vous me témoignez, et dans celles du Roi que vous voulez bien me procurer. Puissé-je les mériter un jour ! En attendant je me recommande toujours à son indulgence et à la vôtre, et je suis avec le respect le plus reconnaissant,

Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Je joins ici les souscriptions pour l'ouvrage de M. de Gébélín dont j'ai eu l'honneur de parler à votre excellence et que j'ai omises dans ma précédente. Les volumes ont été remis à M. Baert.

Lettre V

Paris, 15 septembre 1773

Monsieur le comte,

J'ai reçu les mille livres que Votre Excellence a bien voulu me faire toucher de la part du Roi. Je vous supplie de vouloir être l'interprète de ma reconnaissance pour ce bienfait, et d'en mettre les sincères et zélés témoignages aux pieds de ce prince. J'ai appris de quelle manière il a voulu qu'on célébrât l'anniversaire de la révolution qui a retiré la Suède de l'anarchie, et l'a soustraite à l'influence des intrigues étrangères. Il était juste que le souvenir de cette révolution bienfaisante fût marqué par des bienfaits. J'en parle aux autres princes et n'ose vous en parler dans des lettres qui doivent passer sous les yeux du Roi. J'aurais tort de ne pas respecter sa modestie.

Je sens combien vos bontés peuvent contribuer à celles que ce monarque si intéressant pour les âmes sensibles daigne avoir pour moi. J'ose vous prier de me les continuer, et de croire que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les mériter si je puis de plus en plus, par le respect très reconnaissant avec lequel je serai toute ma vie,

Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Lettre VI

Paris, 20 janvier 1774

Monsieur le comte,

J'ai reçu bien tard la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 16 novembre dernier. Lorsqu'elle est arrivée à Paris, j'étais en Allemagne depuis le mois de septembre. On me l'a envoyée précisément comme je me mettais en route pour revenir. Et après mon retour il a fallu que je récrivisse à la direction des postes de l'empire pour me la faire renvoyer une seconde fois.

Je n'ai pu résister aux invitations de Monseigneur le margrave de Bade, et bien moins encore aux monuments de la reconnaissance que je dois aux bontés et aux bienfaits de ce prince. Vous ne savez pas, Monsieur le comte, combien ce sentiment si juste et si tendre est puissant sur mon cœur. Je sens qu'il me portera quelque jour à Stockholm. Je ne m'amuserai point à traverser l'Allemagne, quoique j'y puisse voir bien des choses curieuses et quelques amis. Je me jetterai dans un vaisseau, où je travaillerai comme chez moi, s'il plaît à Dieu et au beau temps, j'arriverai à votre porte, je vous présenterai mon respect, je vous remercierai de vos bontés et de celles de votre auguste élève, je verrai passer Gustave, et rejeté dans un autre vaisseau je retournerai dans ma patrie. Voilà, Monsieur le comte, les châteaux que bâtit mon imagination ; et il ne tiendra pas à moi que j'arrange mes affaires, mon travail et mes devoirs, de manière à les pouvoir réaliser.

En partant de Paris, j'avais laissé plusieurs lettres auxquelles il ne fallait que le travail du copiste pour les expédier à Votre Excellence ; j'en ai fait quelques autres pendant mon voyage ; entre autres celle sur la constitution d'Angleterre, et la dernière sur Colbert. Je comptais être au 1^{er} décembre à Paris, et que vous ne vous apercevriez seulement pas de mon absence. Quelques ordres de Son Altesse Sérénissime m'ont obligé de revenir par la Suisse, j'ai été plus longtemps en route que je ne le croyais ; arrivé j'ai appris qu'il était venu une lettre de vous, et qu'elle courait après moi en Allemagne. Je me suis hâté de prendre des mesures pour l'avoir, et j'ai cru devoir l'attendre pour être à portée de répondre positivement à ce qu'elle contenait. Elle est revenue, mais avec elle est arrivée une maladie inflammatoire qui m'a tenu près de quinze jours sans pouvoir travailler, et dont je ne suis que convalescent.

Je vous prie donc, Monsieur le comte, de me pardonner l'intervalle qui s'est écoulé entre ma dernière lettre et celle-ci, et d'en solliciter le pardon auprès du Roi. Il me sera à jamais impossible d'avoir avec ce prince ou avec vous des torts qui ne soient pas forcés et involontaires.

Sans l'extrême désir que j'ai de faire en sorte que Sa Majesté n'ait jamais à regretter les bienfaits qu'Elle a daigné répandre sur moi, et l'estime cent fois plus précieuse pour moi dont vous voulez bien me donner de sa part des assurances et des marques, je me serais peut-être fixé en Allemagne. J'y ai trouvé dans le margrave régnant de Bade un prince digne d'être l'ami de Gustave, digne de travailler comme Gustave au bonheur du monde, et qui n'a pas celui d'avoir comme Gustave un ami et plusieurs serviteurs capables de le seconder efficacement. Ce prince éclairé, sensible, bienveillant, brûlant d'amour pour son peuple, pour son pays, pour le genre humain, m'a fait des propositions fort au-dessus de ce que peut désirer mon ambition, car au fond je n'ai que celle de bien faire. Mais je lui ai représenté que j'avais des engagements vis à vis de Sa Majesté suédoise dont j'ai reçu des bienfaits et qui veut bien être satisfaite des efforts que je fais pour les mériter : ce qui ne me permet pas de me donner exclusivement à un autre souverain. Je me regarde comme un homme qui a trois patries. Celle que je tiens de la nature, la France, qu'il ne m'est pas actuellement permis de servir, mais que je ne dois jamais abdiquer ; et les deux que me donne la reconnaissance jointe à plus d'espoir de leur être de quelque légère utilité, les États de Bade et la Suède. Je ne choisirai point entre elles, je me partagerai autant que je le pourrai et comme je crois le devoir.

J'ai recueilli dans mon voyage plusieurs faits et quelques observations dont je pourrai enrichir ma correspondance. Mais ce que j'ai fait de moins mal est une grande *table raisonnée des principes de l'économie politique*, dont j'ai puisé la première idée dans l'ouvrage même du margrave que j'ai placé à la tête du premier volume des *Éphémérides* de l'année 1772 : ainsi l'honneur de l'invention est à ce prince. Je l'ai étendue, développée, complétée, mis dans un ordre encore plus méthodique, et à la faveur de cet ordre je suis parvenu à faire tenir dans la forme généalogique, sur une grande feuille de papier, la science entière de l'économie politique ; à commencer par les sensations de l'homme, qui sont la base du droit naturel, et à finir par l'exposition détaillée de tous les droits, de tous les devoirs, et de toutes les relations des différentes classes d'hommes réunis en société, et des diverses sociétés entre elles. J'embrasse le droit naturel, le droit social, le droit politique, tous les différents états par lesquels l'homme a passé, et celui auquel il doit atteindre. J'y ai fait entrer toutes les définitions et même tous les raisonnements nécessairement. L'enchaînement les rend plus concluants, et l'ordre de leur position qui épargne les redites les rend plus courts. Je ne crois pas qu'il y ait grand chose à y

suppléer, et c'est l'opinion de mes maîtres de France, Messieurs Quesnay et de Mirabeau. Cet ouvrage pourra être utile aux étudiants, et même aux personnes déjà instruites qui voudront se remettre tout d'un coup au courant de leurs idées, mais surtout aux professeurs, auxquels il épargnera bien du travail.

Je fais copier cette Table, Monsieur le comte, pour vous l'envoyer. J'espère qu'elle pourra partir avec ma prochaine lettre. Je vous serai infiniment obligé de la mettre avec l'hommage de mon profond et reconnaissant respect sous les yeux du Roi. Si elle a son suffrage et le vôtre, je ne regretterai point du tout la peine qu'elle m'a donné qui n'a pourtant pas été si petite, car je n'ai rien fait de ma vie qui ait exigé tant de tension d'esprit.

Je fais copier aussi les morceaux qui remplissaient les lacunes que vous avez bien voulu remarquer dans les douze ou quinze derniers volumes des *Éphémérides*. Croyez que dans tout ce qui pourra vous plaire, et qui sera en mon pouvoir, Votre Excellence n'aura jamais qu'à commander.

L'ami de Pétersbourg dont vous me demandez le nom, et qui m'a écrit la lettre sur l'éducation des cadets, est Monsieur Clerck, médecin du grand duc de Russie.

Quant à la fin de l'ouvrage sur la République de Genève, qui doit contenir un plan de finance approprié à sa situation, c'est en rougissant que je vous répondrai, Monsieur le comte. Il n'y faut plus qu'un chapitre, ce chapitre est commencé depuis deux ans, et n'est pas fini. Je me le reproche d'autant plus que j'aime les Genevois, et que je m'intéresse beaucoup au sort de leur patrie. J'ai fait deux voyages chez eux, et pendant le peu de temps que j'y ai séjourné à chaque fois, je n'ai pas laissé de les voir assez pour prendre une forte estime pour leur nation. J'aurais voulu les servir ; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que cela était impossible ; l'esprit de parti qui les divise est trop violent. Rien n'est plus singulier que les lettres que j'ai reçues d'eux. Quand je dis à leur peuple qu'il faut lui donner la liberté du commerce et du travail, il trouve que j'ai raison ; mais lorsque j'ajoute qu'il n'a point de titre pour déposséder les nobles de la souveraineté, il répond que je n'entends rien à ses droits. De même lorsque je dis aux citoyens et bourgeois, que j'appelle les nobles, qu'ils font bien de garder leur souverainement et qu'ils en ont le droit, je leur parais un homme fort sensé ; mais dès que j'expose que c'est sous la condition de n'être pas des souverains arbitraires, mais protecteurs, secourables, et bienfaisants, et qu'ils ne peuvent pas avoir là-dessus de plus grands privilèges que les rois les plus absolus, auxquels ces mêmes conditions sont imposées par la nature, par la justice, et par la raison, ils me répliquent que c'est grand dommage que j'ignore entièrement leur constitution. Je crois pourtant la savoir mieux qu'eux, parce que je l'ai étudiée sans intérêt et sans chaleur ; et j'ai sûrement beaucoup plus étudié encore la constitution naturelle des sociétés. Mais je ne suis parvenu chez eux à contenter personne.

J'ai cependant été tant accoutumé dans mon propre pays à donner des coups d'épée dans l'eau, que l'inutilité du travail n'aurait pas été une raison suffisante pour refroidir ma bonne volonté. J'ai toujours voulu achever cet ouvrage, mais des chagrins et des malheurs personnels auxquels ont succédé des devoirs encore plus pressants ne m'en ont pas laissé le loisir. Je m'y remettrai quelque jour, avec d'autant plus de plaisir que je sais bien que dans les travaux, même les plus infructueux, tout n'est pas entièrement perdu ; et que d'ailleurs il ne s'agit pas seulement ici de la république de Genève, mais de la constitution qu'indique la nature des États réduits à être républicains, et de la forme d'imposition qui convient spécialement à cette nature. Si la question amuse le

Roi et vous, je pourrai la traiter dans mes lettres, et ce sera même un moyen de m'acquitter en même temps avec les Genevois.

Pour ce qui est des autres matériaux destinés aux volumes suivants des *Éphémérides*, j'en ai employé une partie dans ces lettres ; il en reste très peu, que je pourrai vous faire passer, trop flatté de l'intérêt que vous daignez y prendre.

Ce n'est point à moi qu'il faut se plaindre, Monsieur le comte, mais c'est moi qu'il faut plaindre, de l'interruption de ce journal, qui a beaucoup altéré ma santé, et bien plus encore ma fortune. Monsieur le chancelier ne m'a pas formellement défendu de le continuer, mais il m'a fait défendre d'y parler, directement ni indirectement, de politique, de gouvernement, de finances, de commerce, d'administration et de législation. Ces six points exceptés, sous peine comme il a eu la bonté de l'écrire, de voir prendre des mesures rigoureuses contre moi dans le cas où je contreviendrais à ses ordres, je restais bien le maître de dire des riens ou de ne rien dire. J'ai préféré le dernier pari, et il n'y en avait pas d'autre à prendre. Cela est d'autant plus fâcheux pour moi, que j'en suis demeuré ruiné. Lorsque l'abbé Baudeau est parti pour la Pologne au mois de mai 1768, l'importance et l'utilité dont il me parut que les *Éphémérides* du Citoyen pouvaient être à la société, me déterminèrent à m'en charger à quelque prix que ce fut : en matière de service public, je n'ai jamais considéré s'il était profitable ou dangereux pour moi, mais s'il était nécessaire. J'ai quitté la commission que j'avais de faire la description économique de deux provinces du Royaume, et qui m'assurait un état lucratif et honorable. Je savais que l'abbé Baudeau y avait déjà perdu près de huit mille francs, mais cela ne m'a point arrêté ; j'espère de la suite pour moi et j'envisageais l'avantage présent pour mes concitoyens. C'est une entreprise fort chère que celle d'un journal ; on commence par avoir peu ou point d'abonnés, et il faut faire les mêmes frais que si l'on en avait sept à huit cents. Les tracasseries des censeurs et les impôts excessifs mis par l'abbé Terray sur le papier, ont rendu ma régie plus dispendieuse. Cependant l'ouvrage prenait de la réputation, et commençait à me mettre en état de payer les anciens frais, avec le profit qui surpassait les nouveaux. S'il eût duré, il m'aurait à la fin procuré un sort très agréable et très indépendant. De vingt-et-un mille livres d'avances primitives et annuelles que ce journal m'avait coûté, j'en avais déjà payé ou remboursé neuf, et j'avais lieu d'espérer de rembourser aisément le reste en trois ou quatre ans, lorsque Monsieur le chancelier m'a forcé d'arrêter au troisième volume de la sixième année. Je suis donc resté chargé de douze mille francs de dettes, qui m'ont donné beaucoup d'embarras et de chagrins, pour lesquelles il m'a fallu engager ma femme, et dont je ne pourrai m'acquitter qu'à la longue.

Voilà ce que l'on gagne à parler en public, chez des gens qui ne veulent pas entendre. Cependant puisque j'ai gagné à tous ces malheurs l'honneur d'être connu de vous, les bontés du Roi, votre correspondance, le bonheur de faire quelques discussions qui vous plaisent, je ne dois pas m'estimer tout à fait à plaindre. Quand je reçois vos obligeantes lettres, je suis même tenté de me féliciter ; et si je pouvais servir réellement, du moins votre patrie au défaut de la mienne, je me trouverais au contraire tout à fait heureux.

Combien vous me l'avez rendu, en me disant que Sa Majesté lisait mes lettres avec assez d'indulgence pour songer à les faire imprimer ! Si j'étais susceptible de vanité, j'en prendrais. Je ne le suis que de redoubler de zèle pour faire mieux encore, et pour rester moins au-dessous de l'encouragement qu'on me donne. Mettez je vous supplie toute ma reconnaissance aux pieds de ce grand prince. Son talent particulier est de toucher les cœurs ; dites-lui que ceux des Français sont pétris de sensibilité, que le mien surtout réunit pour ses bontés la vive émotion des peuples du midi aux sentiments profonds

et solides de ceux du Nord. Ah ! Monsieur le comte, vous ne lui direz pas tout ce que je sens ! ... Mais priez-le en même temps de suspendre l'effet d'une bonne volonté si flatteuse. Dans les circonstances actuelles l'impression de ces lettres pourrait m'attirer des persécutions très violentes dans mon pays. Le bienfaisant Gustave ne voudrait pas exposer à des chagrins ses plus fidèles serviteurs, dont l'ambition est d'avoir toujours la liberté de l'être.

Il ne me reste qu'à vous donner les nouvelles que vous me demandez de l'illustre ami des hommes, autre serviteur de Sa Majesté et auquel je dois en partie l'avantage de l'être devenu. Il a été fort malade cet automne, et a prolongé très tard son séjour à la campagne. Je ne l'ai point trouvé à Paris à mon retour. Il n'est est revenu que depuis huit jours, sa santé est meilleure ; il a rouvert ses assemblées économiques, et j'aurai l'honneur de vous envoyer par le prochain courrier le discours qu'il nous a prononcé à cette ouverture.

Il est bien temps sans doute de clore cette lettre, et c'est bien moi qui dois vous demander excuse de son extrême longueur. Veuillez la pardonner en faveur de la reconnaissance même que je vous dois, et du respect avec lequel je suis,

Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Lettre VII

Paris, 4 mars 1774

Monsieur le comte,

Vous trouverez encore cette lettre bien tardive ; mais indépendamment de ce que ma propre santé n'est pas aussi bien rétablie que je l'aurais désiré, tout mon temps a été pris depuis ma dernière lettre par une maladie des plus graves que mon père a essayée et qui l'a tenu pendant près d'un mois aux portes du tombeau. J'ai passé près de lui les jours et les nuits. Il commence à être mieux et moi à reprendre le cours de mon travail fort arriéré ; et je n'en espère pas moins votre indulgence. Je joins à cette lettre une copie des passages supprimés dans les deniers volumes des *Éphémérides* et quelques feuilles de celui qui a été arrêté sous presse.

Ma grande *table raisonnée des principes de l'économie politique*, que j'ai aussi eu l'honneur de vous promettre, ne pourra partir que dans quatre ou cinq jours. J'ai bien hâte qu'elle soit à Stockholm, et je désire bien ardemment qu'elle ait votre suffrage. Il me semble que ce que j'avais fait de moins mal jusqu'à ce jour n'était que les jeux d'un enfant bien né, mais que cette fois j'ai eu le bonheur de faire un ouvrage d'homme ; et c'est ainsi que l'appelle M. Quesnay. Jugez si je souhaite que vous puissiez confirmer son approbation.

Je suis avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,
Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Pardonnez si les feuilles imprimées que je vous envoie sont chargées de fautes et de ratures, ce sont des *épreuves* et il faut que vous voyiez combien nos censeurs sont bêtes.

Lettre VIII

18 mars 1774

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer par l'avant-dernier courier ma grande Table raisonnée des principes de l'économie politique à l'usage des étudiants et des professeurs. Vous savez déjà combien je désire qu'elle ait votre suffrage et l'approbation du Roi. Mais j'ai voulu attendre qu'elle fut arrivée et que vous eussiez eu le temps de l'examiner, pour témoigner à Votre Excellence un autre désir que vous pouvez contribuer à satisfaire, ou que vous pouvez étouffer par un mot de conseil.

Je porte vous le savez la libre de Sa Majesté le Roi de Suède dans le cœur et dans mes écrits. Oserais-je vous avouer que je souhaiterais la porter d'une manière encore plus visible ? Oserais-je vous avouer que même avant que l'ordre de Vasa ait été institué, et dès que le projet seulement en a été public, j'ai formé le vœu très ardent d'employer toutes mes forces et de faire tout ce qui dépendrait de moi pour le mériter un jour. Je ne prétends pas que ce jour soit arrivé, Monsieur le comte ; mais je serais au comble de la joie qu'il le fût, par beaucoup de raisons, et surtout parce que ce serait une belle fête pour mon bon et vieux père, que la grande maladie qu'il vient d'essuyer ne me laisse pas l'espoir de conserver encore bien longtemps. Ranimer son cœur, et le rendre heureux par tous les moyens qui me passent par la tête, est la seule bonne recette que j'envisage pour prolonger un peu ses jours.

Vous voyez, Monsieur le comte, que je m'ouvre à vous comme à mon protecteur et à mon bienfaiteur. Je vous supplie donc de me dire avec franchise si vous croyez que la grande Table que vous avez sous les yeux soit une portion de titre qui pût rendre plus excusable auprès du Roi l'envie de porter ses couleurs. Si j'étais assez heureux pour que vous en eussiez cette option et que vous voulussiez pressentir les dispositions de Sa Majesté à ce sujet, j'en aurais une reconnaissance éternelle. Mais si vous croyez ou si vous apercevez, Monsieur le comte, que ce serait sans succès, je vous demande avec la même instance de ne pas m'exposer à un refus positif du prince de la part duquel il me serait le plus sensible.

Enfin, Monsieur le comte, je remets mon sort entre les mains de votre prudence, de votre bienveillance et de votre générosité. J'ambitionne cet honneur à cause du plaisir infini qu'il ferait à mon père, à cause de l'émulation qu'il inspirerait à mes enfants, à cause de la loi qu'il me prescrirait sans cesse de m'en rendre digne : loi que je ne violerai certainement pas volontairement. Mais l'estime de Gustave et la vôtre, dussé-je n'en avoir jamais aucune marque publique, me sont cent fois plus précieuses que toutes les marques du monde si elles étaient accordées à la complaisance, aux sollicitations, à toute autre chose qu'à l'estime.

Je suis avec autant de respect que de reconnaissance,
Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

P. S. Je travaille actuellement avec soin un mémoire sur l'instruction publique à établir dans votre pays. Je sais que vous avez déjà eu de bons ouvrages sur ce sujet ; on a bien voulu m'en communiquer quelques-uns, avec lesquels je ne veux point lutter ; mais à la savante théorie desquels je crois qu'on peut ajouter quelques idées positives sur la pratique. Il me semble que c'est ce que vous désirez le plus. Nous savons tous à quel but il faut tendre, et même en général quel genre de moyens on peut employer. Mais quelle est précisément ou même à peu près l'espèce d'institution à faire dans tel cas, vis à vis de tel ordre de personnes ? *Hoc opus ! Hic labor !* C'est à cette recherche que nous devons nous aider les uns les autres de toutes nos forces. Il y a une idée lumineuse dans l'ouvrage de Monsieur de la Rivière, dont j'avais entretenu quelque chose dans mes lettres sur les fêtes nationales. C'est l'institution de la robe virile. Quelles sont les écoles à former pour rendre nos jeunes gens capables de ceindre cette robe avec dignité. Voilà le point dont il s'agit à présent. Je vous demande pardon si vous attendez encore quelque temps ce petit morceau. Je veux qu'il soit aussi bien fait que je puisse. Aussi tôt que je pourrais mal faire ne servirait à rien.

Lettre IX

Paris, 28 avril 1774

Monsieur le comte,

Dans l'espoir d'envoyer de jour en jour à Votre Excellence le travail que j'ai eu l'honneur de lui promettre sur les établissements à faire en Suède pour l'instruction publique, j'ai retardé de vous faire part de quelques événements qui me sont personnels et dont je vous dois compte. Mais les embarras même que ces événements m'ont donné, et les courses auxquelles ils m'ont obligé m'ayant empêché de mettre encore la dernière main à ce mémoire, je crois ne pouvoir pas différer plus longtemps à vous instruire de ma nouvelle situation et des facilités qu'elle pourra me donner pour servir plus utilement que je ne l'ai fait jusqu'à ce jour Sa Majesté suédoise ; mais des changements que la différence de ma position mettra nécessairement dans la nature de mon service.

Son altesse le prince Adam Czartoryski m'a proposé, avec des instances et une générosité faites pour m'inspirer beaucoup de reconnaissance, de me charger de l'éducation du prince son fils. Il m'a offert un sort honorable, une terre de cent mille francs en France, des arrangements pour l'établissement futur de mes enfants. Quelque touché que je fusse et dusse être de ces propositions, je n'aurais cependant point changé le genre de mon travail qui me mettait en relation avec vous, Monsieur le comte, et par vous avec un prince aussi propre que le Roi à donner le ton et l'exemple à l'Europe. Jamais je n'ai compté, ni ne compterai mes avantages personnels lorsqu'il s'agira de choisir entre une occupation d'une utilité générale, et une autre qui n'en aurait qu'une particulière. Il y a si longtemps que je suis le soldat du public que c'est un vœu fait pour la vie.

Mais le prince Czartoryski, le prince évêque de Wilna, le chancelier comte Chreptowitz m'ayant promis en outre, de la part de Sa Majesté polonaise et de la leur, la place de secrétaire du Roi et de République au conseil suprême de l'instruction nationale,

dont ils sont les principaux membres, et celle de directeur de l'académie qu'on va former à Varsovie, j'ai conçu que je pourrais avoir le bonheur d'influer sur le système général d'instruction qui d'un peuple avili et opprimé peut former une nation respectable. J'ai conçu que nos projets, nos tentatives et nos expériences pour cette nation seraient le meilleur travail que je pusse offrir à votre patrie et à votre digne prince, et qu'il pourrait même être utile à mon autre bienfaiteur, Monseigneur le margrave régnant de Bade. Ce dernier, informé des propositions qu'on me faisait, m'a encouragé à les accepter ; et pour donner une marque que ce conseil de sa part ne venait point de mécontentement de mes faibles services, il m'a haussé d'un grade à sa cour. J'avais l'honneur d'être son conseiller aulique, il m'a fait conseiller intime de légation. Je tâcherai de mériter cette bonté qu'il a eue pour moi, comme celles de Sa Majesté suédoise, en continuant de leur communiquer toute ce qui me paraîtra propre à concourir au succès de leurs grandes et bienfaisantes vues. Je pourrai même être encore mieux secondé dans ce point que je ne l'ai été jusqu'à présent. Mon émule et mon ami l'abbé Baudeau restera à Paris, membre d'un comité présidé par M. le marquis de Mirabeau et qui correspondra avec le conseil suprême de l'instruction nationale de Pologne. Nous ferons, tant à Varsovie qu'à Paris, des *Éphémérides* polonaises, et nous pourrons, Monsieur le comte, vous en faire passer une copie, à mesure qu'on y travaillera. C'est à quoi je serai de ma part très exact.

J'espère donc qu'il n'y aura presque dans mes relations avec vous qu'une seule différence, dont je vous prie de demander l'agrément à Sa Majesté, et que voici. J'ai reçu les bienfaits pécuniaires du Roi quand la position de ma fortune me les a rendus absolument nécessaires. Mais à présent que mon sort personnel est assuré, je suis incapable de les recevoir de la part d'un prince qui a tant d'établissements utiles à faire qu'il est forcé par sa prudence et par sa justice d'être très économe de l'argent de son peuple et du sien. Je prie donc Sa Majesté de suspendre ses dons, puisqu'ils ne me sont plus indispensables ; et je la supplie de croire que je ne l'en servirai pas avec moins de zèle. C'est à faire au peuple des *littérateurs ordinaires* d'accumuler pensions sur pensions. Je suis assez riche, si je fais assez bien. Gustave lui-même dirigeant ses dépenses vers l'utilité de son peuple, ne retire personnellement de son rang et de ses travaux que la fatigue et l'honneur. Il faut savoir l'imiter quand on ose marcher sous ses enseignes.

Ce mot me rappelle au seul désir qui me reste vis à vis du Roi, et que j'ai eu l'honneur de vous confier dans une de mes lettres précédentes. Toutes les marques de ses bontés qui ne coûteront rien à la Suède et qui montreront seulement que le bienfaiteur et le père des Suédois a daigné m'accorder quelque estime, seront infiniment précieux pour mon cœur. À Dieu ne plaise que je refuse celles-là.

J'espère toujours qu'il surviendra des circonstances qui me mettront dans le cas de porter ma reconnaissance aux pieds du Roi et aux vôtres. Il y a plus près de Varsovie à Stockholm que de Paris ; et la Pologne, actuellement victime du désordre dont la Suède est si heureusement retirée, a besoin d'exemples et de leçons. Combien j'aimerais à m'instruire près de vous dans l'art de former les grands hommes et de préparer les grands événements.

Je suis avec autant de respect que de reconnaissance,
Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont,

Conseiller intime de légation de S. A. S. le margrave régnant de Bade.

Lettre X

Paris, 29 juin 1774

Monsieur le comte,

J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance la lettre dont Votre Excellence m'a honoré. Mais c'est avec chagrin que j'ai appris en même temps, et par cette lettre et par M. Baer, que la personne chargée de vos communications à Hambourg au lieu de vous envoyer par le courier ma Table raisonnée des principes de l'économie politique, l'avait emballée sur un vaisseau que les vents contraires ont retenu, de sorte qu'au lieu de précéder la lettre qui y est relative cette table l'a suivie, je ne sais pas même à combien de distance puisque j'ignore encore si elle vous est parvenue.

Vous devez comprendre à quel point j'ai été affligé, Monsieur le comte, de ce que le retard de ce vaisseau m'a mis vis à vis de vous dans la position inverse où je voulais et devais être. Je préférerais toujours l'honneur de mériter autant que je pourrai vos bontés et celles du Roi, au bonheur même de les obtenir. Or en souhaitant me faire un titre pour elles d'un travail dont je vous parlais comme présent, parce que je le croyais tel, tandis que vous ne l'aviez point encore vu, je risquais de vous en paraître moins digne. Aussi n'ai-je d'abord attribué qu'à votre bienfaisante politesse ce que vous avez bien voulu me répondre d'obligeant. Mais par ce que j'ai appris depuis, de la mission dont vous avez chargé Monsieur le comte de Kreutz auprès de Monsieur le marquis de Mirabeau, j'ai conclu que je vous avais, Monsieur le comte, toutes les obligations possibles, et que vous aviez saisi l'occasion que vous daigniez me faire espérer.

Il me serait difficile de vous exprimer combien je suis sensible à tant de bonté de votre part et de celle du Roi. Un ingrat a toujours été pour moi une énigme. Je n'en grossirai certainement pas le nombre ; et quand je vous étais dévoué pour vos vertus, pour vos lumières, pour vos bienfaits passés, il est clair que vos nouveaux bienfaits ne peuvent qu'ajouter au respectueux, à l'inviolable attachement qui me lie à vous. Je mets dans cette phrase le Roi en société avec Votre Excellence. Eh, comment pourrais-je séparer deux grands hommes que les nœuds les plus chers de la vie après ceux du sang, qu'une reconnaissance réciproque, que l'estime, que la confiance, qu'une longue communauté de belles pensées et de belles actions, ont uni depuis si longtemps ?

Je sans toute l'étendue de l'engagement que je prends en recevant les couleurs de Gustave, et j'aime cet engagement parce que j'aimerai toujours tout ce qui sera pour moi un motif de bien faire. Tout homme d'honneur averti de prendre garde à lui en vaut mieux. Je le serai sans cesse par le sceau public de l'estime du Roi de Suède. Je me flatte donc que vous espérez que je ne l'avilirai pas. Plut à Dieu que je pusse m'en rendre digne par des services directs ! Si j'avais osé en concevoir la perspective, je ne me serais laissé entraîner à aucun autre projet. Ceux que je vais tenter d'exécuter en Pologne seront au moins utiles ou par leur succès, s'ils en ont ; ou comme essai, si les circonstances ne leur permettent pas de réussir. Les travaux manqués m'ont toujours plus instruit que ceux qui n'ont éprouvé aucune difficulté. On apprend à la fois en quoi l'on a fait mal, ce qui préserve du danger de le faire une autre fois, et comment il aurait fallu s'y prendre avec les hommes pour faire mieux.

Je n'enverrai point encore à Votre Excellence mon travail sur l'instruction publique. Je fais comme ce philosophe qui demandait du temps et encore plus de temps pour traiter une question épineuse. Et quoique sur cette matière je doive être instruit par la

foule d'erreurs de la foule de ceux qui m'ont précédé, je n'en crains que plus vivement de laisser le même genre d'instruction à mes successeurs. Ce qui m'inquiète le plus est qu'il ne s'agit plus simplement pour moi de conseiller, mais encore d'opérer et de répondre du succès. Qui n'aurait pas peur dans ce cas serait tout à fait indigne d'une si importante commission. Dès que mes idées seront en état d'être mises sous les yeux du conseil de l'instruction nationale à Varsovie, pour lequel il faudra bien les terminer, je les ferai passer à votre Excellence.

En attendant je vous supplie de mettre ma reconnaissance profonde aux pieds du Roi, et de compter sur le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Je pas dans deux jours ; et si votre Excellence a quelques ordres à me donner mon adresse sera à M. Du Pont, secrétaire du Roi et de la République de Pologne au conseil de l'instruction nationale, chez S. A. le prince Adam Czartoryski, en son palais, à Varsovie.

Lettre XI

Paris, 14 mai 1775

Monsieur le comte,

Votre Excellence n'est-elle pas fâchée contre moi ? J'espère que non, parce que je sens que je n'ai point de torts volontaires. M. le comte de Kreutz vous aura rendu compte sans doute des étranges affaires qui ont contribué à ne pas me laisser un instant pour mettre l'hommage de ma reconnaissance aux pieds de Sa Majesté suédoise. Je n'imaginai pas quitter les troubles de la Pologne pour trouver une espèce de guerre en France, sous un prince bon et sage, et sous le ministère le mieux faisant et le plus éclairé qui ait encore eu soin des affaires de la monarchie. Je savais bien qu'il y avait beaucoup de fripons ; le danger où ils se voient leur a donné du ressort, et en a fait des scélérats à grandes et savantes combinaisons, dont je ne les aurais jamais cru capables. Pour peu qu'il y eut eu de faiblesse de la part du Roi ou du ministère, la paix intérieure aurait été perdue pour jamais en France, et la prospérité du Royaume, et son influence sur l'Europe avec. Mais il n'y a rien eu de pareil. Le jeune prince s'est montré noble, ferme, et sensé. Il a gagné ses éperons, comme disait Édouard III du prince de Galles. À présent sa réputation sera faite, et le sort de son empire est décidé. Les cabales des méchants ne retomberont que sur leur tête, et la France pourra bien faire à elle-même et à ses amis.

C'est son sort et celui de la Suède, Monsieur le comte, d'entretenir par leur union la paix en Europe et d'y faire respecter la justice. Je ne puis pas vous exprimer combien il m'est doux de tenir par la reconnaissance et par les devoirs qu'elle impose, aux chefs respectés de l'une et de l'autre nation. Mon zèle pour mon prince et pour mon pays me fait trouver encore plus de prix aux grands exemples de sagesse et de courage qu'a donnés Sa Majesté suédoise et les bontés que vous avez bien voulu m'annoncer de la part de Gustave redoublent mon zèle pour Louis XVI et pour ma patrie, qui est le seul titre que j'aie pour les mériter.

Je me trouve dans une position bien singulière, ayant à peu près quatre patries : la France, la Suède, les États de Bade, et la république de Pologne. Toutes les quatre me sont chères ; et j'ai le bonheur qu'aucun de mes devoirs envers elles ne sont incompatibles, et que leurs intérêts sont communs. Aussi puis-je offrir à quelques-uns de mes bienfaiteurs ce que m'a dicté mon attachement pour les autres sans manquer à aucun d'eux. C'est ce que je hasarde aujourd'hui, Monsieur le comte, en vous envoyant le projet que j'avais fait à Varsovie pour la formation de l'armée de Pologne. Je ne sais s'il sera exécuté par la nation pour laquelle il a été fait, et même je ne le présume pas. Premièrement parce que je n'y suis plus pour le développer et le défendre et qu'en tout pays comme en toute affaire les absents ont ordinairement tort. Secondement parce que je pourrais avoir raison dix fois sans persuader personne quand je parle d'une science sur laquelle je n'ai que des études et point de pratique. Il est clair que le dernier des lieutenants d'infanterie n'est pas sans raisons plausibles pour se dire qu'il en sait sur tout cela beaucoup plus que moi. Je ne le crois pas cependant. Mais je sais bien que quoique Julien fut un général en sortant de l'école et arrivant dans les Gaules, il n'en a eu la réputation qu'après avoir gagné des batailles. Vraisemblablement je n'en donnerai, ni n'en gagnera jamais ; aussi renoncé-je bien à toute espèce de gloire sur ce sujet ; mais je ne renonce, ni ne dois renoncer à dire aux princes que je voudrais pouvoir servir, les choses que je crois utiles et vraies sur la manière qui me semble le plus avantageuse de pourvoir à la sûreté de leur pays. C'est ce qui me détermine, Monsieur le comte, à vous envoyer mon ouvrage militaire tel que je l'ai fait pour la Pologne. S'il y a des choses qui soient applicables dans votre pays vous sauvez bien les trier et y faire les changements nécessaires. Je l'ai montré depuis mon retour à plusieurs de nos meilleurs officiers généraux qui l'ont approuvé. D'après leur avis je ne le crois pas entièrement chimérique et s'il l'était ce ne serait pas le premier rêve bien intentionné que j'aurais mis sous les yeux de votre Excellence et du Roi.

Je vous supplie encore une fois d'être auprès de lui l'interprète de ma reconnaissance pour ses bienfaits, de mon respect pour son génie, de mon amour infini pour sa personne.

Recevez vous-même et daignez agréer le tribut de l'attachement et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Je joins à cette lettre quelques imprimés dans lesquels vous verrez les mesures que le Roi prend pour ramener les esprits des malheureux que les brigands et les intriguants avaient séduit.

Il y a des gens qui pensent que c'est un grand point d'avoir mis le gouvernement en possession de faire envoyer par les évêques aux curés les instructions qu'il juge convenables et qu'il a fait rédiger, sans être à la merci des mandements et des instructions pastorales rédigés à la fantaisie de chaque évêque, et dans lesquels chacun d'eux ne peut s'empêcher de faire entrer ses opinions particulièrement, souvent divergentes avec celles de ses confrères et avec celle du Roi.

Lettre XII

Paris, 21 juin 1775

Monsieur le comte,

Je ne sais si je fais bien ou mal en osant prendre la liberté d'écrire à Sa Majesté. C'est le premier mouvement de la reconnaissance. S'il est indiscret, vous avez daigné, dans cette occasion surtout, me servir de père, veuillez m'en continuer les bontés, supprimez ma lettre. Mais ne supprimez pas l'expression du sentiment qui l'a dictée ; au contraire soyez-en l'interprète.

Il est très vrai que je ne me regarde pas simplement comme honoré d'une marque de bonté du Roi, mais comme strictement obligé de servir Sa Majesté en tout ce qui sera de ma faible portée, et même au prix de ma vie, dans toutes ses justes et héroïques entreprises. Il a pu me dispenser du serment, mais non du devoir.

Je ne désespère pas de trouver les occasions de le remplir. Si l'administration actuelle subsiste en France comme il y a lieu de le croire, d'ici à quelques années la réforme complète des finances et des abus les plus nuisibles au bonheur du peuple et à la puissance du royaume et du Roi sera achevée. Alors je ne serai plus bon à rien, car le travail de simple expédition des affaires courantes m'ennuierait fort, et il y a cent personnes qui en sont plus capables que moi. Je pourrai donc être libre de servir mes bienfaiteurs alliés de mon souverain. Si au contraire des malheurs qu'on ne peut prévoir, et dont Dieu veuille nous préserver, faisaient perdre à la France ou le monarque qui travaille à sa prospérité, ou le ministre qui le seconde, il est vraisemblable qu'on me jugerait encore plus inutile, et par conséquent que je redeviendrais encore plus libre de chercher à employer mon zèle auprès des puissances que leur intérêt naturel lie le plus à mon pays. Et dans ce cas vous pouvez juger où mon penchant, mon devoir, ma reconnaissance, et l'attrait du grand caractère du Roi m'emporteraient.

Il y a quatre souverains en Europe à qui j'ai des obligations spéciales. Le mien ; le vôtre ou le nôtre, car, après Louis XVI, Gustave est aussi devenu le mien ; le très bon margrave de Bade, et la république infortunée de Pologne. Le bien des deux autres ne peut être fait que par la France et par la Suède ; et je ne puis pas vous exprimer, Monsieur le comte, combien il m'est doux et combien je rends de grâces à la Providence de ce qu'elle a ainsi accordé tous mes devoirs. Je suis trop payé du peu que j'ai fait. Il faudra ma vie et une vie très laborieuse pour m'acquitter envers le ciel et envers les hommes. Elle est à eux. Daignez dire à Gustave qu'elle est à lui. Vous avez vu par le dernier ouvrage que j'ai eu l'honneur de vous envoyer qu'en cultivant autant que j'ai pu les sciences de la paix, j'ai cru devoir étudier encore celle de la guerre, aussi nécessaire par la sûreté que les autres pour la prospérité. Il serait inutile de labourer des champs si l'on ne pouvait les défendre. Il n'y aurait nulle raison de les défendre si on ne les labourait pas. C'est une très belle image que celle des Juifs rebâtissant une ville l'épée dans une main et la truelle dans l'autre. Ce doit être l'image des rois et de tous ceux dont ils daignent écouter les conseils.

Mais pardon, Monsieur le comte, je me livre trop au plaisir de vous entretenir, à présent devenu si rare pour moi. J'abuse de votre temps dans un moment où je ne devrais vous adresser que les témoignages de ma reconnaissance. Pardon.

Croyez que ma sensibilité pour vos bontés égale le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

P. S. La cérémonie de ma réception a été retardée et je suis obligé de la suspendre encore huit jours. J'ai eu le malheur de perdre mon père il y en a quinze. Je suis dans les trois semaines du premier et du plus grand deuil, et de la douleur la plus vraie. L'usage n'est pas de recevoir dans ce temps aucune faveur marquée. Et quelque empressement que j'eusse de jouir des bontés du Roi, j'ai pensé que la première illustration était de remplir jusqu'au bout le devoir filial. J'espère que vous me pardonnerez ce sentiment, et que Gustave qui s'est trouvé mal aux obsèques de son père voudra bien ne pas prendre en mauvaise part si j'ai suspendu les soins qui devaient le plus m'intéresser après la perte du mien.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires des imprimés qui exposent les moyens qu'on emploie ici pour soulager la pauvreté réelle. Ils sont pratiqués depuis le commencement de l'année et ont employé plus de deux millions de notre monnaie. C'est une des choses qui prouve le mieux combien il y avait peu de fondement aux émeutes qu'on a suscitées.

L'instruction sur les ateliers de charité avait été dressée anciennement pour le Limousin et a été appliquée à tout le royaume.

M. Turgot auquel j'ai communiqué votre lettre est très sensible à ce que vous me marquez d'obligeant pour lui. Il m'a chargé de vous en témoigner sa reconnaissance. Vous êtes dignes tous deux de vous aimer et de vous estimer.

Lettre XIII

Sans date [13 mai 1776]

Monsieur le comte,

J'ai deux nouvelles à vous apprendre.

La première est bonne : c'est que le Roi a donné la liberté au commerce des vins, ce qui répandra une grande aisance dans la moitié du royaume, et procurera aux étrangers beaucoup plus de facilités pour se pourvoir à meilleur marché d'excellent vin de France. Cela n'est pas indifférent à la Suède. J'ai l'honneur de vous envoyer l'édit déjà enregistré dans trois Parlements. Il est digne certainement d'être mis sous les yeux de Sa Majesté le Roi de Suède et sous les vôtres. Il est dans les principes que vous aimez et pratiquez.

Ma seconde nouvelle n'est pas si bonne ; c'est que le Roi a envoyé hier matière demander à M. Turgot sa démission. M. de Malesherbes venait de donner la sienne. M. Camelot remplace celui-ci et M. de Cluny est nommé pour succéder à M. Turgot. M. le comte de Guines est fait duc.

Dans le petit changement que cela donne à la face des affaires et à ma position personnelle, ignorant encore ce que les circonstances exigeront de moi, ou ce qu'elles pourront me permettre, je n'ai que le temps de me rappeler à votre souvenir, et de vous supplier de remettre mon nom et mon respect sous les yeux du Roi. Honoré de ses bienfaits et de son ordre et ayant toujours tâché de les porter honorablement, j'ai au moins le *devoir* de lui rendre compte par vous des principaux évènements qui peuvent influer sur la nature de mes *devoirs*.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,
Monsieur le comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Lettre XIV

Au Bois des Fossés, par Nemours,
1^{er} décembre 1778

Monsieur le comte,

Depuis la retraite de M. Turgot, et forcé par elle de me réduire moi-même à la plus austère retraite, je n'ai pas cru devoir vous importuner des lettres d'un citoyen inutile, qui n'a plus d'autres titres à vos bontés et à celles de Sa Majesté suédoise que la profonde et vive reconnaissance qu'il en conservera éternellement. Mais lorsque la Providence accorde un fils au roi sauver de son pays, dont j'ai reçu tant de bienfaits, et qui en a tant versé sur ses peuples ; à la Suède un prince qui doit être l'héritier des vertus et du trône de son père ; et, s'il remplit ses hautes destinées, aux maîtres de l'Europe un nouveau modèle qui rende moins sensible la perte de Gustave lorsqu'il aura plu au ciel après une longue et glorieuse carrière de le rappeler à lui ; je ne puis contenir le premier mouvement de joie que je goûte depuis près de trois ans, et je me croirais coupable si je n'en mettais pas l'hommage à vos pieds, si je ne vous suppliais pas de le mettre à ceux du Roi.

C'est le cas où il doit permettre à ses chevaliers d'approcher de son trône, de baiser sa main respectable, de juger à son précieux fils la même fidélité, le même zèle, le même amour, qu'ils doivent à leur auguste chef. Des derniers parmi eux à tous autres égards, des premiers peut-être par l'ardeur et la force du sentiment respectueux et tendre qui m'attache au héros du nord, à mon bienfaiteur, au monarque que j'aurais voulu servir, mon cœur ne pourrait garder le silence tandis que les autres feront éclater leurs transports.

Ô si, en m'ôtant l'espoir d'être utile à mon pays, on ne m'avait pas laissé à son service un titre qui semble m'imposer des devoirs que je ne suis pas à portée de remplir ; si même il eut été décent, immédiatement après avoir été honoré de la confiance la plus intime d'un grand ministre dans le département le plus important, de demander la permission de voyager chez des puissances étrangères, ma reconnaissance m'eût conduit auprès de vous. J'aurais eu la consolation de voir de près vos travaux et les grandes espérances du Roi, j'aurais eu la satisfaction de leur applaudir, et peut-être le bonheur

de trouver l'occasion de donner des preuves de mon zèle. Je n'ai pas même osé reprendre la correspondance qui m'était si honorable et si douce, et que vous daigniez agréer autrefois. J'ai craint qu'elle ne parut déplacée dans ma position. Je me suis confiné dans une campagne, où entièrement livré à l'agriculture, je tâche de me rendre, au moins comme cultivateur pratique, le moins indigne que je puisse de la distinction dont Gustave ne m'avait honoré que comme pouvoir influencer par des recherches politiques et des travaux d'administration sur les progrès de la culture.

C'est de là, Monsieur le comte, que luttant contre les difficultés d'un terrain ingrat, essayant de changer la face d'un petit canton, entouré de travaux champêtres, rouillé sans doute, et moins propre à ceux qui demanderaient un talent plus élevé, je ne puis plus offrir à Votre Excellence, à l'héroïque Gustave, à la Suède, devenue pour moi par les bontés de son souverain une seconde patrie, au jeune prince qui doit un jour la rendre heureuse à l'exemple de son père, je ne puis plus offrir que des vœux aussi stériles qu'ardents.

Mais le ciel voit avec bonté ceux que lui adresse la simplicité rustique. J'ose donc, au milieu de mes champs, élever vers lui des mains que j'y ai rapportées pures, et dire du fonds du cœur : arbitre souverain des événements et des mondes, protecteur des vertus, dispensateur des récompenses et de la gloire, Toi qui veux la félicité des hommes, qui as donné aux rois le pouvoir de la faire, et aux rois que tu chéris le vouloir et le savoir pour y parvenir, Toi qui as délivré la Suède de l'anarchie, de la corruption qui en résultait, des dangers qui en auraient été la suite, je te rends grâces de ce que tu répands tes faveurs sur le roi que tu lui as accordé dans ta bonté ! Il est juste qu'il goûte les douceurs domestiques de la famille, lui qui n'a vu dans son peuple qu'une famille, qui s'en est senti le père, qui en a cherché le bonheur au péril de sa vie. Continuez, Dieu puissant, de bénir ce prince, ses projets, sa maison, son fils ! Que celui dont le cœur est sensible soit comblé des grâces qui touchent le plus la sensibilité du cœur ! Que celui qui fait le bien du genre humain jouisse de tous les biens dont la nature humaine est susceptible ! Que celui qui connaît la vraie gloire, mérite toujours la gloire et qu'il en soit couronné ! Que l'agriculture soit étendue et perfectionnée, le commerce délivré, la paix rétablie sur un plan durable par ses mains ! Que toutes les libertés naissent et fleurissent à l'ombre de son sceptre ; celle d'agir, celle de penser, celle de parler, celle d'écrire, celle, ô mon Dieu, de t'adorer de toutes les manières que notre faiblesse peut ne pas croire au-dessous de ta grandeur ! Qu'il laisse à son pays une constitution stable, conforme aux droits de la nature et de la société, propre à perpétuer ses bienfaits ! Que l'instruction qu'il fera donner au fruit chéri de son amour, il puisse la procurer aussi aux enfants de son autorité ! Qu'entre les caresses de son épouse et de son fils, et les bénédictions de son peuple, ses jours coulent avec douceur et ses nuits avec délices ! Que l'enfant de son bonheur croisse pour son bonheur même, pour l'aimer, pour le respecter, pour l'imiter ! Qu'il croisse aussi pour le bonheur de la patrie ! Qu'il trouve toutes les institutions utiles à sa nation faites par son auguste père, qu'il les admire, qu'il les entretienne, et qu'il ait à son tour un fils digne de lui pour les protéger encore ! Tu donnas deux Antonins de suite aux Romains avilis, donnes-en dix aux Suédois vertueux ! Et n'en refuses pas non plus, Dieu des empires, à leurs amis, à leurs alliés fidèles, aux Français qui n'en sont pas indignes, à l'Europe, à l'univers ! Que notre dauphin, qui va naître presque en même temps que le prince royal de la nation amie, puisse avoir les mêmes destinées, les mêmes vertus, les mêmes succès !

Tels sont, Monsieur le comte, mes vœux et mon espoir. Daignez en être l'interprète, et recevoir avec eux l'assurance du profond respect et de l'inviolable reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont
Chevalier de l'ordre royal de Vasa

Lettre XV

Au Bois des Fossés, par Nemours,
8 septembre 1779

Monsieur le comte,

Quand j'ai le malheur de devoir longtemps une lettre à votre Excellence, je me flatte que ce malheur même emporte avec lui mon excuse. Ma vive sensibilité pour les bontés que vous avez daigné me conserver, mon attachement respectueux et ma profonde reconnaissance pour le Roi, l'intérêt et le zèle que m'inspirent tout ce qui a rapport à la Suède, sont de sûrs garants et du plaisir que je trouve à profiter de la permission que vous me donnez de vous écrire, et de la peine que je souffre quand j'en vois reculer le moment. Je ne puis avoir ce tort apparent, et ce chagrin réel, que plié sous la loi de la nécessité.

Vous me demandez, Monsieur le comte, un assez grand nombre de choses, sur lesquelles je veux vous répondre avec la sincérité que je vous dois et que je me dois ; et dont je ne puis néanmoins parler qu'avec une circonspection que je dois aussi à la position où j'ai été, et à celle où je me trouve. Le temps n'est plus où, dans une tranquille et philosophique indépendance, je pouvais, à course de plume, livrer à votre indulgence mon opinion sur des affaires et des matières auxquelles je n'avais de rapport que par le simple zèle patriotique et l'amour de l'humanité. Aujourd'hui mes remarques peuvent paraître de l'indiscrétion ; ma franchise, de l'humeur ; mes projets, car on en fait toujours même involontairement, de l'ambition *désappointée* (pour traduire littéralement l'expression anglaise que nous n'avons pas dans notre langue).

J'ai donc senti qu'il fallait y penser pour vous écrire. Une santé assez mauvaise et beaucoup de travail qui m'est survenu, auquel il était de devoir et d'honneur de faire face à l'instant, m'en ont entièrement ôté la liberté. Je vais tâcher aujourd'hui de réparer mes torts involontaires.

Vos premières questions, Monsieur le comte, et j'en suis bien reconnaissant, portent sur ma situation personnelle. Je ne puis mieux expliquer ce qui a retardé cette lettre, qu'en répondant.

J'ai deux fils qui ont souvent adouci pour moi le regret de la disgrâce de M. Turgot, à laquelle j'ai dû depuis trois ans le loisir de m'occuper d'eux, l'avantage de ne pas mettre leur éducation à la loterie des collèges, la satisfaction de les élever moi-même. Seul à la campagne, il faut que je leur montre tout : la gymnastique, les sciences, et les langues.

Je mariais assez agréablement cette occupation à mes travaux champêtres, et comptais n'avoir plus d'autre tâche positive à remplir, quand il a plus à M. Necker de me tirer de mon oisiveté politique, et de me charger successivement de la discussion et de l'examen de plusieurs affaires, plus épineuses et difficiles à bien traiter qu'importantes en elles-mêmes. Il ne me conviendrait certainement point, surtout gardant un titre et des appointements au service du Roi, d'hésiter à me charger du travail qu'on juge à propos de me confier. Je m'y suis donc livré avec toute l'activité qu'on était en droit d'attendre de moi, et priant seulement qu'on me permît de le faire à la campagne, et de ne venir à Paris que pour le moment d'en rendre compte, afin de n'être pas obligé d'abandonner le soin de ma culture, et celui de mes enfants.

Voilà donc ma situation actuelle, qui dure à peu près depuis le temps où j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet de la naissance du prince royal. Je suis à la fois laboureur, précepteur, écrivain politique assez inutile, mais très occupé. La nécessité de travailler pour des personnes qui n'ont pas les mêmes principes que moi, et le devoir de tâcher de leur faire adopter les miens, que je crois les meilleurs, rendent mon travail pénible et souvent diffus. Si je vous écrivais, Monsieur le comte, je dirais en quatre mots ce que j'ai de la peine à rendre intelligible en quatre pages. Chez vous le génie et les bontés du prince et du ministre donneraient de la précision à mes idées, de la force et de la grâce à mon style, de la facilité à mon esprit. Je ferais plus de choses, je les ferais mieux, j'aurais plus de loisir et beaucoup moins de fatigue. J'ai été gâté. J'ai eu toute ma vie le bonheur de travail pour des gens qui m'honoraient de quelque bienveillance. Tout faible que puisse être alors le talent, il se décuple. C'est le coursier arabe, maigre, mais fidèle et nerveux, et qui obéit au son de la voix. Ôtez-lui son maître, attelez-le à un fourgon, son attitude change, son col se penche, ses muscles peinent, il sue : ce n'est plus qu'un cheval commun.

M. Necker a de l'estime pour moi, et des procédés dont je n'ai qu'à me louer. Il n'a point d'affection et ne saurait en avoir. Je ne suis pas propre à la faire naître. Il y aurait de la bassesse à la chercher, et peut-être même à la recevoir. Je suis la créature et l'ami d'un ministre du plus rare mérite, qu'il haïssait, contre lequel il a écrit, qu'il a beaucoup contribué à déplacer. Je ne puis donc me permettre vis à vis de M. Necker que la reconnaissance que méritent les égards qu'il m'a témoigné, le simple zèle que l'on doit au service de son pays, et le soin que demande tout devoir prescrit par un chef ; et je ne dois les appliquer uniquement qu'aux choses pour lesquelles on les exige. Je ne suis chargé de convertir personne ; je l'entreprendrais en vain ; et de plus, ennemi par instinct de toute intrigue, je ne veux pas en être soupçonné.

Quoique je mette à mon travail toute l'application dont je suis capable, je le crois presque entièrement inutile ; parce que, en supposant même qu'il fût approuvé dans toutes ses parties, on ne bâtit point un palais avec la marqueterie propre à en orner les parquets lorsqu'il sera fait. Il faudrait commencer par le commencement. Je ne sais si on le veut. Je ne sais pas si on pourrait le vouloir, après avoir autrement débuté.

Vous me demandez, Monsieur le comte, ce que sont devenus les travaux commencés pour la restauration de ce beau royaume ? Ils sont anéantis, et plus reculés de vingt ans que lorsqu'on les commença.

Il ne reste rien des opérations de M. Turgot qu'une partie de la liberté du commerce des vins. Celle des blés est détruite de fait, par d'étrangers arrangements sur les halles et les marchés qui reviennent aux anciens règlements qu'il avait révoqués, et qui rendent plus coûteuse encore l'approche de ces lieux de débit. Le commerce de la viande est

retombé sous le fardeau d'une caisse usuraire dont il l'avait délivré avec l'applaudissement universel du peuple et des magistrats mêmes. Les corporations et jurandes sur les arts et métiers sont rétablies, étendues comme ressource fiscale dans des lieux où elles n'avaient jamais pénétré, beaucoup plus assurées de leur perpétuité qu'elles ne l'étaient auparavant. Le peuple marche à la corvée, et l'on ne tolère même pas que les paroisses puissent l'en racheter en faisant exécuter leurs tâches à prix d'argent. Enfin l'on recommence à fouiller les maisons pour le salpêtre, quoique l'art perfectionné par la suite de la forme qui avait été donnée à la régie rende cette vexation inutile.

Ce n'est pas M. Necker qui a fait tout cela. Ce sont les Parlements ; c'est la police ; ce sont des intérêts particuliers ; c'est l'animosité contre un grand homme, à qui l'on avait cru trop de crédit ; c'est l'envie de persuader que cet homme habile et pur était un fou, puisque l'on ne peut, dit-on, laisser subsister rien de ce qu'il a fait.

Quoique M. Turgot ne fut pas de la société des économistes, ni même en tout d'accord avec eux, et que, philosophe éclectique, il choisit dans les opinions de toutes les sectes ce qui lui paraît bon, sans s'affilier à aucune, les économistes, qui pensaient cependant comme lui sur les principes de l'impôt et sur la liberté du commerce, ont été enveloppés dans sa disgrâce, et dans les petites animosités qui y ont donné lieu, et qui y ont été jointes. Et ces animosités se sont mêlées à celles que leur avaient attirées l'emphase imprudente et les formes sectaires que s'étaient permises quelques-uns d'entre eux.

Le gouvernement n'a pas positivement défendu, mais il a fortement conseillé à M. le marquis de Mirabeau de suspendre les assemblées qui se tenaient chez lui les mardis, où se lisaient des mémoires sur différentes questions d'économie politique. Les économistes alors se sont trouvés dispersés comme une armée battue. Plusieurs ont été intimidés. Le seul M. Le Trosne, à la faveur de quelques liaisons de jansénisme qui lui étaient personnelles, a trouvé le moyen de faire imprimer depuis ce temps, moitié avec tolérance, moitié clandestinement des ouvrages estimables que je pense qu'il aura fait passer à votre Excellence.

On a en général prescrit une grande sévérité aux censeurs. On leur a défendu de rien laisser imprimer qui eut rapport à M. Turgot, ou à ses principes. J'ai vu mutiler d'après cet ordre un Éloge du maréchal du Mur, dans lequel l'auteur parlait de la ressemblance qu'avaient ces deux ministres du côté de l'application au travail et de la vertu, malgré la diversité de leurs opinions qu'il remarquait.

Telles sont les causes du silence dont votre Excellence a été frappée. L'impression est devenue presque impossible en France sur les matières d'économie politique. L'impression en pays étranger a beaucoup d'inconvénients, celui de ne pas mettre les auteurs plus en sûreté lorsqu'ils peuvent être connus ou reconnus, et celui de défigurer les ouvrages par des éditions très imparfaites. On a beaucoup de peine à être imprimé avec quelque exactitude, même en corrigeant soi-même les épreuves le plus soigneusement possible. Mais lorsqu'il faut charger de ce soin des protes étrangers, qui ne savent ni la langue dans laquelle on écrit, ni la science dont il est question, on est exposé à mille bévues dégoûtantes. On prend donc patience et l'on se tait.

D'ailleurs les écrivains économistes en état de faire des ouvrages de quelque étendue n'étaient pas fort nombreux. M. le marquis de Mirabeau est assiégé de chagrins domestiques, d'autant plus cruels qu'ils sont moins mérités. M. de la Rivière, rentré au Parlement, juge des procès. La santé de l'abbé Roubaud est totalement perdue. L'abbé Baudouin engagé tantôt d'un côté et tantôt de l'autre par l'ardeur de son caractère, a promis en traitant avec le gouvernement pour avoir une pension, dont il avait grand besoin, de

ne plus écrire sur les matières d'administration. Je n'ai rien promis, moi. Je ne crois pas qu'on eût osé me le demander. Mais passant pour avoir été dans le secret de tous les projets de M. Turgot, et dans celui de l'état au vrai des finances, je suis par devoir et par honneur obligé à une bien plus grande circonspection que personne.

Je n'ai pourtant pas jeté ma plume au feu. Mais j'ai dû pendant quelques années n'en faire aucun usage public, me laisser oublier, laisser changer les positions que j'ai connues. Et si, avec très peu d'espoir d'être utile, je me hasarde un jour à reparaitre sur l'horizon, si je ne m'ensevelis pas sous mes javelles, les premiers écrits que je publierai seront de simple littérature ; je me permettrai ensuite quelques morceaux d'histoire, et ce ne sera que par degrés que je reviendrai à la science favorite de ma tête et de mon cœur. Elle me servira seulement à éclairer mon goût sur la manière de traiter les ouvrages auxquels elle n'a qu'un rapport indirect ; car je suis convaincu que la base du goût est dans la connaissance du *juste* et de l'*honnête*, qui est aussi celle de tous les principes de l'administration des sociétés.

C'est précisément cette connaissance qui manque au sieur Linguet dont votre Excellence me fait aussi l'honneur de me parler. Avec l'esprit, la verve et la chaleur de cet écrivain, s'il avait le cœur droit et pur, et si l'incohérence et souvent l'atrocité de ses idées ne rendaient ridicule le *pathos* de son éloquence, il aurait pu prétendre à une réputation beaucoup plus grande, et surtout plus durable que celle à laquelle il est parvenu.

La persécution dont il se plaint de la part des économistes se réduit à ce qu'ayant demandé au mois de mai 1775, dans le temps de la sédition, à réimprimer sous le nom de *Traité du pain*, quelques-unes de ses lettres sur la Théorie des lois civiles et quelques morceaux de la Réponse aux docteurs modernes, ouvrages déjà publics et aussi violents qu'absurdes, la permission ne lui en fut accordée que pour le mois d'août suivant, temps auquel on pensait que l'abondance de la récolte tranquilliserait les esprits faibles, qui avaient été mis en mouvement par des cœurs corrompus, auxquels M. Linguet était bien aise de prêter le secours de sa plume.

Au reste je ne crois pas que les injures fassent grand mal. Il me semble qu'on le lit et qu'on le méprise. Fréron a soutenu ce rôle jusqu'à sa mort. Il est vrai que Fréron, quoique moins verbeux, était plus savant et plus estimable, ou moins inestimable que M. Linguet.

Je ne pense donc point qu'il ait fait beaucoup de tort aux économistes. Mais je suis convaincu qu'ils se sont nuï à eux-mêmes, en acceptant ce nom de secte, et en paraissant faire cause commune.

Tout corps qui s'élève appelle l'inimitié des autres corps à sa destruction. Dans la recherche de la vérité on avance moins en troupe que seul. C'est ce qui fait que nulle académie n'a publié en corps un ouvrage comparable aux médiocres écrits de ses plus médiocres membres. La nécessité de paraître d'accord quand on s'en est imposé la loi, oblige à des ménagements qui retardent le progrès des lumières. Les vérités convenues deviennent une sorte de religion, où bientôt on craint les innovations comme dans toutes les religions du monde. Les esprits qui ont de la force et qui pourraient prendre un certain essor sont retenus par la crainte de déplaire aux autres ; ils se restreignent à la mesure commune, comme dans une armée navale les bons voiliers attendent les mauvais, ce qui ne permet pas de faire route en flotte aussi rapidement que par vaisseaux détachés. Je puis bien parler de ces inconvénients, car je suis un des coupables, et j'en ai vu de près le dangereux effet.

Mais celui qui a fait le plus de mal aux économistes est l'abbé Baudeau, premièrement parce qu'il s'est souvent permis d'exagérer dans ses assertions, secondement

parce que son style, quoique estimable par la clarté dans la discussion, mêlait une familiarité triviale à une emphase ridicule. Toujours trop haut ou trop bas. C'est lui qui s'est avisé d'appeler notre digne instructeur M. Quesnay, *le maître*, et la science de l'économie politique, *la science*. Ces deux mots ont révolté, non sans raison, ceux qui cultivent d'autres sciences, et les hommes qui s'y sont distingués. Le sarcasme s'est attaché à l'écorce dont l'abbé Baudeau avait revêtu la doctrine des économistes. Le bois était trop solide pour être entamé, mais en France ceux qui rient ont toujours raison ; et une société entière d'écrivains respectable a été ridiculisée (autant vaut dire *assassinée* dans ce pays) parce qu'un seul d'entre eux s'était permis une affectation déplacée. Nouvelle preuve du danger des sectes.

Il est vrai que les sectes passent, ce qui n'est pas un grand mal, et que les vérités restent, ce qui est un grand bien. Celles qui ont été promulguées par les économistes resteront. Elles se développeront. On en tirera des conséquences plus étendues. Et un peu plus tôt, ou un peu plus tard, elles serviront au bonheur du monde. Il n'y a point de mauvaises, ni même de bonnes plaisanteries qui puissent balancer le plaisir attaché à cette idée consolante.

Croyez-vous, Monsieur le comte, que ceux chez qui l'espoir du bonheur futur de l'univers compense leurs peines actuelles puissent être indifférents au bonheur présent de la Suède ? Vous rendez plus de justice à mon cœur, et je me flatte que vous recevrez avec bonté mon compliment très sincère et très respectueux sur la prospérité vers laquelle votre pays marche à grands pas, sur la puissance qu'il déploie, sur le succès qu'ont eu vos États, sur la singularité de l'objet de leur convocation, sur les belles harangues du Roi, sur toutes les choses dont vous me parlez, et sur celles dont vous ne me parlez point que j'ai apprises d'ailleurs et qui ont également touché mon cœur.

Je voudrais bien avoir la belle médaille *ob redditum Regno, pristina cum formâ, prostimum decus*. Si votre Excellence pouvait me la procurer avec celle de l'institution de l'ordre de Vasa, ce serait deux obligations de plus à ajouter à la liste de toutes les choses pour lesquelles je lui dois de la reconnaissance. Une de celles dont je suis le plus touché est que vous ayez eu la bonté de rappeler mon souvenir au Roi. Je suis plus pénétré que je ne puis vous le dire de la continuation des bontés de ce grand prince, de ce grand homme. Vous savez combien il a droit de me compter parmi ceux dont le temps, le travail et le rang seront toujours à ses ordres. Je supplierai votre équité généreuse de ne pas perdre une occasion de mettre mon hommage à ses pieds.

Daignez agréer vous-même celui de la reconnaissance infinie et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Lettre XVI

Paris, 9 février 1781

Monsieur le comte,

Je reviens d'un assez long voyage que j'ai été obligé de faire dans nos provinces méridionales. Il est impossible en courant la poste de s'occuper d'un travail sérieux. Je me suis amusé à traduire un chant de l'Arioste. Il ne me conviendrait, à aucun égard, de faire imprimer quoi que ce soit et de n'en pas mettre l'hommage aux pieds de mon généreux grand-maître et bienfaiteur et aux vôtres. Il ne me conviendrait, à aucun égard, d'avoir des secrets pour vous. Mais je dois garder à Paris l'anonyme le plus absolu, pour ne pas déplaire à la plupart de mes meilleurs et plus respectables amis qui haïssent les vers, et pour ne pas fournir aux journalistes et aux dénigreur la plaisanterie facile qui tomberait de toutes parts sur un poète économiste.

Je me cache même à Monsieur le comte de Creutz et à Monsieur de Baër, et je leur envoie ce paquet fermé.

Je prierai votre Excellence, Monsieur le comte, et de m'accorder son indulgence et de solliciter pour moi celle du Roi. Je tâcherai de la mériter une autre fois par quelque travail moins frivole.

M. de Baër m'a remis un mémoire sur la qualité et l'emploi des engrais qui est un ouvrage assez médiocre, mais susceptible d'un bon commentaire. J'ai commencé à en jeter un sur les marges, et il serait fait si je n'eusse en partant oublié le livre à ma campagne où je vais retourner. C'est en cultivant la terre et au milieu des engrais qu'il convient d'en traiter. Sitôt que j'aurai fini je ferai repasser le livre à M. de Baër pour vous être adressé.

Daignez regarder avec votre bonté ordinaire le zèle, la reconnaissance, et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Lettre XVII

Paris, 24 février 1782

Monsieur le comte,

Si vous n'étiez pas vous, si vous n'étiez pas le conseil et l'ami d'un prince qui place avant tout les sentiments du cœur, et qui dans la gloire même de servir son pays et le genre humain envisage principalement la douleur d'aimer et d'être aimé, je m'excuserais d'avoir été si longtemps sans cultiver vos bontés et les siennes, sans vous remercier même de ce que vous avez daigné m'écrire d'obligeant.

J'ai vu mourir dans mes bras l'ami le plus respectable et le plus tendre, dont vous connaissiez le prix, que l'héroïque Gustave honorait de son estime, qui dans une administration glorieuse et malheureusement trop passagère avait fait plus de bien à sa nation qu'on n'en fait ordinairement en plusieurs siècles. Je l'ai perdu, je l'ai pleuré, je le pleure. Dans le premier effet de la douleur je me suis trouvé incapable de tout autre soin. Le second m'a porté à rendre hommage à sa mémoire. J'ai écrit sa vie, j'ai rendu compte de ses travaux, j'ai détaillé les opérations de son ministère. L'importance du sujet, le mérite du grand homme que j'ai eu à peindre, les faits remarquables que j'ai été obligé de raconter rendront cet ouvrage plus digne de vos regards et de ceux du Roi que les autres essais que mon zèle vous a offerts jusqu'à ce jour et que votre indulgence a daigné encourager.

J'aurai l'honneur de le faire passer incessamment à votre Excellence, imprimé si j'en obtiens la liberté, manuscrit s'il ne m'est pas possible de mieux faire. Et quitte d'un devoir qui m'attristait le cœur, je reviendrai tout entier à ceux qu'il vous plaira me prescrire et à la petite tâche que vous m'aviez imposée relativement au *Traité des engrais*.

Vous savez avec quel profond respect et quelle inaltérable reconnaissance j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Lettre XVIII

Paris, 17 janvier 1783

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence le premier exemplaire dont je puisse disposer des *Mémoires sur la vie, l'administration et les ouvrages de M. Turgot*. Je vous supplierai de vouloir bien les mettre avec l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance sous les yeux du Roi qui a déjà rendu justice à ce grand ministre, et qui la lui rendra plus encore lorsqu'il connaîtra plus en détail ses opérations. C'est aux bienfaiteurs du genre humain à juger un administrateur qui l'a été, et qui méritait qu'on lui permît de l'être davantage.

Lorsque j'en aurai d'autres exemplaires, j'en remettrai un second à M. de Baer pour votre Excellence même.

Daignez agréer le profond respect avec lequel je suis,
Monsieur le Comte,
De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,
Du Pont

Collectivisme agraire et nationalisation

par Paul Leroy-Beaulieu

(1897).

Dans cette courte brochure publiée en 1897, Paul Leroy-Beaulieu répond aux critiques et aux propositions révolutionnaires des collectivistes. La propriété foncière, dit-il, est fondée sur l'occupation première, le travail et l'utilité générale. Refuser le motif de la première occupation, c'est renier le processus même de la civilisation et donner un argument à tout groupe d'hommes qui voudra conquérir une nation : car les nations mêmes ne reposent pas sur autre chose que sur le droit de première occupation. Renverser la propriété foncière, c'est aussi briser le motif du travail et appauvrir la société.

COMITÉ DE DÉFENSE ET DE PROGRÈS SOCIAL
Patrie, Devoir, Liberté

COLLECTIVISME AGRAIRE
ET
NATIONALISATION

PAR
Paul LEROY-BEAULIEU

de l'Institut

AU SIÈGE DU COMITÉ
54, rue de Seine, 54
PARIS

COLLECTIVISME AGRAIRE ET NATIONALISATION

La propriété foncière, conçue dans sa généralité, repose sur trois éléments : le fait de l'occupation, auquel est venu se superposer le travail, et que consacre l'utilité générale ; trois choses que l'on trouve ainsi d'habitude associées.

Le fait de l'occupation peut-il constituer un véritable droit ?

Le fait de l'occupation première constitue un véritable droit ; ce n'est pas seulement l'histoire, le consentement universel, une sorte de concession réciproque qui le veulent ainsi, mais la raison elle-même et l'équité. Sans le droit du premier occupant et de la transmission volontaire ou héréditaire l'humanité tomberait dans un chaos indescriptible. Le droit du premier occupant représente à la fois un fait naturel, la simple possession, et un effort persistant de la volonté, un travail ; car, pour occuper, il a fallu défendre, pour défendre efficacement, il a fallu, dans les temps anciens surtout ou dans les pays neufs, résider, exploiter, cultiver. Une propriété, dans ces âges rudes, qui aurait été abandonnée par le premier occupant, n'aurait pas tardé à être envahie et prise par un autre. Dans la plupart des pays qu'on colonise, il en est encore de même aujourd'hui ; celui qui possède des terres sur les confins de la culture à la Plata ou en Australie, s'il n'y réside pas, si du moins il n'y va pas souvent, s'il n'y fonde pas une exploitation ou n'y entretient pas de gardien, court le plus grand risque de se voir contester sa propriété et finalement de la perdre. Dans ces conditions, le droit du premier occupant est le fondement même de toute civilisation.

C'est une erreur de croire que le fait de l'occupation ne sert de base qu'à la propriété privée ; il est tout aussi bien le fondement de l'existence communale et de l'existence nationale. Une nation ne peut pas se concevoir et ne peut pas se maintenir en dehors du droit du premier occupant.

Comment, si la propriété privée est illégitime, il en est de même de toute propriété communale ou nationale.

Si l'on admet que la propriété privée est illégitime, parce qu'un individu n'a pu s'approprier à tout jamais une chose essentiellement commune comme la terre, ce principe appliqué à un individu doit l'être aussi à une communauté d'habitants, à une nation, à la population d'un continent. Une communauté d'habitants, une province, une nation n'a pas plus le droit de conserver la propriété de son territoire qu'un individu n'a le droit de conserver la propriété de son champ. Le droit de la communauté d'habitants et celui de la nation, ont absolument la même origine que le droit de l'individu, à savoir le fait de l'occupation première.

La théorie collectiviste, si l'on en tire tout ce que logiquement elle contient, supprime absolument la commune et la nation. Supposez qu'il y ait d'autres globes habités que la terre, que ces autres globes aient un sol moins naturellement fertile et que, d'ailleurs, il fût possible d'avoir des relations avec leurs habitants, les hommes qui détiennent aujourd'hui notre petite planète n'auraient aucun droit à en revendiquer la propriété collective pour eux seuls, ils devraient la partager avec les êtres placés dans ces autres astres : car c'est le seul fait de l'occupation première, dont les collectivistes dénie la légitimité, qui a mis le genre humain en possession de la terre ; or, un fait qui

ne peut créer un droit pour un individu, ne peut non plus créer un droit pour un peuple, pour une race, pour une espèce. Un fait a toujours les mêmes conséquences en équité, qu'il s'agisse d'un individu, ou de plusieurs, ou d'une infinité.

En restant dans le monde où nous nous trouvons, la théorie collectiviste qui dénie le droit du premier occupant, aurait des conséquences inaperçues de ses adeptes. Voici les quelques communes qui couvrent ces lieux privilégiés que l'on appelle le Médoc, ou les riches vallons de Normandie, ou la vallée du Rhône, ou les exubérantes plaines viticoles des bords de la Méditerranée. Si la propriété individuelle doit être considérée comme illégitime, parce que le fait de l'occupation et tout le travail qui est venu s'y superposer ne peuvent créer un droit exclusif perpétuel, de quel droit les communes que je viens de citer qui occupent un sol exceptionnellement riche dans le monde défendraient-elles la propriété même collective de leur territoire respectif ?

Est-ce que les habitants déshérités des montagnes et des plateaux ou même ceux des vallées plus pauvres et moins fécondes n'auraient pas le droit de venir exproprier les communes des riches pays, ou de leur imposer soit un partage, soit un tribut comme compensation des avantages dont elles jouissent ? Qui peut nier que les habitants de la Gironde ou de l'Hérault ne soient favorisés par rapport à ceux des Hautes-Alpes, et qu'il en soit de même des habitants du Calvados relativement à ceux du Cantal ou de la Lozère ?

Quelle réponse pourraient faire les communes des riches vallées et des riches plaines ? Elles invoqueraient l'occupation ; mais si l'occupation est sans valeur quand il s'agit d'un seul individu, elle l'est aussi pour mille. Se réclameraient-elles du travail que toute une série de générations ont consacré à la mise en culture de ces plantureux pays ? Mais les propriétaires individuels peuvent en faire autant. Ainsi, contre les revendications des habitants des pays plus pauvres, les communes des contrées riches ne pourraient soutenir leur droit.

Certains collectivistes ne reculeront pas devant cette conséquence et avoueront que la propriété communale n'est pas plus fondée que la propriété individuelle ; ils ne voudront que de la propriété nationale qui seule peut rendre absolument identique le sort du paysan de la Lozère ou des Basses-Alpes et celui du paysan des bords de l'Hérault ou de la Gironde.

Mais la difficulté ne serait pas supprimée. La propriété nationale ne résiste pas davantage à l'examen ; car elle aussi ne peut invoquer en sa faveur que le droit d'occupation et le travail successif des générations.

Si un champ doit cesser d'appartenir à son propriétaire, les Français perdent tout titre à la possession de leur territoire national.

Nul esprit ne sera assez hardi pour soutenir que toutes les contrées soient également bien douées de la nature. Il se rencontre dans le nord de l'Europe, en Suède, en Norvège, des peuples que la Providence a placés sur un territoire montagneux, froid et ingrat. Il est d'autres peuples qui occupent et travaillent péniblement des plaines de sable, comme la Poméranie ou la plus grande partie de la Prusse ; il s'en rencontre qui vivent dans des steppes comme au sud de la Russie et dans l'Asie centrale.

Si la propriété individuelle privée n'a aucune valeur, si le droit du premier occupant, le travail continu des générations sur un même sol n'ont pu créer un titre légitime d'appropriation, de quel droit la France et l'Italie, au détriment des Poméranais, des Co-

saques, des Tcherkesses, des habitants du Sahara, détiendraient-elles des pays naturellement fertiles et d'une facile culture ? Les Français et les Italiens n'auraient pas plus le droit de prétendre à la possession exclusive de l'ensemble de leur territoire que chaque propriétaire n'a le droit de revendiquer la possession exclusive de son champ. Car dans l'un et l'autre cas les éléments du droit sont les mêmes, à savoir : l'occupation, le travail des générations antérieures. Si donc l'on veut supprimer la propriété privée, on ne peut la remplacer logiquement, ni par la propriété communale, ni par la propriété nationale, mais par l'attribution de chaque coin de terre au genre humain tout entier. Le Touareg et l'Equimau auraient le droit de demander leur part de jouissance des domaines de Château-Laffitte ou de Chambertin.

Bien plus, si la lune par hasard était habitée et si l'on découvrait un moyen quelconque de correspondre avec elle, les hommes de la terre devraient admettre les hommes de la lune en participation de la jouissance du sol terrestre, car pour revendiquer la possession exclusive de ce dernier, ils ne pourraient invoquer d'autres titres que la longue occupation et le travail successif des générations, motifs que les collectivistes déclarent insuffisants pour justifier la propriété exclusive. Voilà où logiquement le collectivisme devrait conduire.

Le droit qui vient de l'occupation héréditaire est tout aussi bien le fondement des nations que de la propriété individuelle ; la nation qui viole chez elle la propriété personnelle du sol, s'arrache tout droit à défendre son propre sol contre un peuple étranger plus pauvre. La théorie collectiviste devrait aboutir à la généralisation du tribut. Les peuples riches, ceux qui occupent les bonnes terres comme la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique ou qui possèdent des mines abondantes, comme l'Angleterre, devraient une compensation, une soulte, un tribut, en un mot, aux peuples moins bien traités de la nature.

Ainsi se trouve vaine l'objection qui provient de la prétendue nullité du droit d'occupation. Certains collectivistes invoquent encore cet argument que la terre est l'instrument indispensable à chaque être humain, que la propriété est la condition même de la liberté individuelle, d'où il résulterait que chaque homme doit être propriétaire, soit effectivement, soit par représentation. Ces raisons ont beaucoup perdu de leur valeur. Autrefois, il pouvait en être ainsi avant l'invention des métiers et la division du travail ; aussi la propriété fut-elle collective à l'origine.

Aujourd'hui il n'en est plus de même. La terre n'est plus l'instrument unique, indispensable, du travail ; il en est mille autres à côté. L'existence de la propriété privée est une des conditions de la liberté pour une nation ; mais pour que chaque individu soit libre, il n'est pas nécessaire qu'il se trouve propriétaire.

Si l'on veut dire qu'un homme n'est vraiment libre que lorsqu'il est pleinement assuré du lendemain, que lorsqu'il peut vivre sans l'assistance d'un autre homme, on émet une proposition qui manque évidemment de justesse. Là où la terre est encore commune, chez les peuples chasseurs, l'homme n'est pas assuré du lendemain ; sa subsistance est subordonnée à ce que ses membres soient toujours dispos et le gibier abondant ; néanmoins on ne dira pas que cette incertitude enlève à cet homme sa liberté. Les membres des sociétés modernes jouissent aussi de la liberté, tout en étant assujettis à des chances diverses. La liberté ne consiste pas dans l'absolue sécurité, dans l'affranchissement de tous les risques ; la liberté est dans la faculté qu'a l'homme de déterminer ses propres actes et non pas dans la puissance de faire que le résultat de ses actes corresponde toujours à ses désirs ou à ses besoins.

À mesure que la civilisation se développe il devient plus difficile, même impossible, que chaque homme possède efficacement et personnellement un coin de terre suffisant pour l'alimenter. La Belgique a plus de 180 habitants par kilomètre carré, ce qui ne représente que 55 ares par habitant, 2 hectares trois quarts pour une famille de 5 personnes. Une étendue aussi restreinte, sauf sur un terrain exceptionnel et pour certaines cultures qui donnent une grande « valeur d'échange », comme la vigne, ne peut faire vivre une famille. Il y a donc, dans beaucoup de pays, une impossibilité absolue à ce que chacun possède et surtout exploite le coin qui le nourrit. C'en serait fait, d'ailleurs, de la division du travail et des arts¹.

Que les collectivistes n'offrent aux hommes qu'une ombre de propriété.

Que proposent les collectivistes ?

Ils offrent aux individus je ne sais quelle « jouissance idéale de la terre », qui ressemble à la propriété effective comme l'ombre à la réalité. Cette jouissance idéale consisterait en ce que le sol, appartenant à la communauté, serait affermé à son profit. Mais chaque individu n'aurait pas plus alors qu'aujourd'hui la possibilité de l'exploiter et d'en tirer sa nourriture, sans l'agrément des fermiers de l'État, qui n'auraient aucun motif de se conduire autrement que les fermiers des particuliers. Cette « jouissance idéale » dont nous parlent les collectivistes les plus sensés est un leurre ; elle ne réalise, en tout cas, à aucun degré, la fameuse formule que la propriété est la condition de la liberté. Au contraire, elle n'en laisse rien subsister.

Les collectivistes sont-ils plus heureux dans leurs arguments tirés de l'histoire ? Y trouvent-ils la démonstration que la propriété collective soit le véritable régime des peuples libres ? Non, tout au contraire. Une observation générale frappe l'esprit : c'est que, au fur et à mesure que la propriété a cessé d'être collective, l'agriculture est devenue plus perfectionnée et la production plus abondante.

Ces deux phénomènes étant simultanés dans tous les pays, ils permettent d'affirmer que la propriété foncière privée est le mode d'occupation du sol le plus conforme à l'utilité générale et aux intérêts de la société².

Paul LEROY-BEAULIEU.

¹ Si la terre devait être à tous les hommes, également, les pays à population dense comme la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, pourraient réclamer une portion du territoire des pays moins peuplés. La France devrait céder une partie de ses champs à ses voisins anglais, belges, allemands, italiens.

² On trouvera sur ce sujet une étude complète dans le *Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*, ouvrage du même auteur, Paris, librairie Guillaumin.

L'Afrique sous le gouvernement républicain

par Léonce de Lavargne

[*Revue des Deux Mondes*, t. 22, 1848, p. 388-409.]

En 1848, la colonisation en Algérie, entamée en 1830, fait naître de plus en plus de doutes de la part des libéraux français. Déjà la première génération à l'avoir vécue est devenue plus sceptique, à l'image de Tocqueville. Mais pour certains nouveaux venus, comme Frédéric Bastiat ou Léonce de Lavargne, les résolutions sont plus radicales. Dans cet article, ce dernier demande que l'on enclenche une décolonisation, en abandonnant les campagnes aux indigènes, pour ne maintenir qu'une activité commerciale dans quelque villes choisies. Cette mesure radicale, dit-il, est une nécessité, et elle nous évitera bien des périls, bien des gaspillages, et empêchera surtout que l'histoire de la France soit durablement entachée par les violences et iniquités que la colonisation traîne à sa suite.

L'AFRIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

Dans les premiers jours du mois de novembre 1846, je débarquais à Alger ; trois autres députés s'y trouvèrent en même temps que moi. Après avoir passé quelques jours dans la capitale de nos possessions, je partis pour l'intérieur avec mes collègues. M. le maréchal Bugeaud, alors gouverneur-général, avait voulu nous servir de guide ; nous traversâmes avec lui le Sahel montueux et pittoresque qui entoure Alger, la plaine célèbre de la Mitidja, les premières chaînes de l'Atlas, la grande vallée du Chélif ; nous visitâmes les villes de Blida, Médéa, Miliana, Orléansville, Tenès, Mostaganem, et je terminai mon voyage par une courte excursion à Oran. Jamais rien d'aussi étrange et d'aussi nouveau n'avait frappé mes regards ; les Arabes, les colons, l'armée, ces trois grandes fractions de la population algérienne, comparaissaient chaque jour devant nous ; la nature africaine, si pleine de mystères et de contrastes, fournissait aussi un aliment inépuisable à notre attentive curiosité ; à chaque pas, des questions nouvelles s'élevaient. Je ne me lassais pas de regarder, d'interroger, craignant toujours de conclure trop vite, et toujours tenu en suspens par la variété et l'immensité du problème.

Depuis ce temps, je n'ai cessé d'observer, d'étudier encore, et je n'étais arrivé qu'à me convaincre de plus en plus des difficultés d'une solution systématique, quand est survenue la révolution de février. Ce coup de tonnerre, qui retentira si longtemps en Europe, a transformé la question d'Afrique comme toutes les autres. Dès ce moment, à mon sens, la France n'a plus le choix entre les différents systèmes ; la grande voix de la nécessité s'est élevée et a tout décidé. Si la monarchie était restée debout, il était déjà douteux que la France, tranquille chez elle, pût continuer l'œuvre colossale qu'elle avait

entreprise, la prompte fondation d'un empire européen sur ces plages barbares ; elle y avait déjà englouti un milliard qui avait laissé une large brèche dans ses finances ; pouvait-elle en jeter encore un second, peut-être un troisième, pour achever son travail ? J'en doutais hier ; aujourd'hui, je ne doute plus. La république a commencé par suspendre une partie de ses paiements ; il faut qu'elle liquide ses affaires, et l'Afrique est, de toutes les charges de la monarchie, celle qui imposait le plus de sacrifices sans compensation : c'est une des premières à réformer.

Faudra-t-il donc évacuer l'Afrique ? Non, sans doute ; mais il faudra de toute nécessité restreindre considérablement les dépenses qu'elle nous coûte. Si une conséquence de la révolution me paraît évidente, c'est celle-là. On a beaucoup parlé des gaspillages financiers de la monarchie ; quand on entrera de sang-froid dans l'examen des faits, on verra que ces prétendus gaspillages avaient tous pour but la grandeur et la prospérité de la France. S'il est cependant une dépense qui ait passé les bornes, qui mérite jusqu'à un certain point les reproches d'imprévoyance faits au dernier gouvernement, c'est l'Afrique ; sérieusement, la mère-patrie ne comptait pas assez quand il s'agissait de cet enfant prodigue, dont la jeunesse ardente et pittoresque amusait ses loisirs et flattait son orgueil. Le plus clair de notre substance a passé en représentations militaires et coloniales. Rien n'était plus brillant sans doute, plus curieux ; l'avenir même, je n'en doute pas, eût fini par payer les témérités du présent ; mais cet avenir était bien éloigné, et ce qui ne l'était pas, c'était le fardeau qui pesait sur nos finances.

Je ne veux pas dire par là, bien s'en faut, que le milliard absorbé en dix-sept ans ait été complètement perdu. De véritables prodiges ont été accomplis, surtout depuis 1840. La guerre a été menée par le maréchal Bugeaud avec une vigueur qui a frappé d'une stupéfaction profonde les races les plus belliqueuses du monde entier ; après les travaux de la guerre sont venus ceux de la paix ; des villes européennes sont sorties de terre comme par enchantement, des routes se sont ouvertes, des ponts se sont construits, une population entreprenante est venue s'implanter au milieu des tribus les plus hostiles, depuis la côte jusqu'au désert ; plus de vingt mille maisons ont été bâties pour loger cette population nouvelle, et représentent déjà un capital de plusieurs centaines de millions ; les indigènes eux-mêmes, étonnés de tant de richesses et d'activité, se laissent entraîner par l'exemple, et abandonnent peu à peu leurs habitudes pour se bâtir des villages. Si ces résultats, bien grands en eux-mêmes, paraissent encore insuffisants, c'est que l'entreprise était immense et sans limites. Supposez qu'au lieu de se répartir sur un pays aussi grand que les deux tiers de la France, tous ces efforts eussent été condensés sur un territoire comme la Corse, ils exciteraient l'admiration du monde entier.

Pour l'immensité de l'Afrique, il est bien évident que l'œuvre, loin d'être finie, est à peine commencée. C'est à ce moment qu'arrive la nécessité des économies ; elle ne saurait arriver plus mal à propos. La crise financière est terrible en France ; que ne doit-elle pas être dans un pays qui n'avait encore qu'une faible production et qui vivait surtout par le budget ! Comment pourra-t-il supporter une réduction quelconque dans les dépenses, quand il avait déjà peine à marcher avec un subside annuel de 120 millions ? Ajoutez à ces dangers certains la possibilité d'une attaque par mer de la part des Anglais, celle d'un soulèvement nouveau de la part des Arabes, et vous comprendrez la gravité de la situation.

Je crois cependant qu'il n'est pas impossible de tenir tête à ces difficultés, mais à condition qu'on donnera à l'Algérie elle-même une plus large part que par le passé

dans le gouvernement de ses destinées. C'était déjà chose convenable et utile avant la révolution ; aujourd'hui c'est devenu indispensable. La population civile réclame depuis longtemps des institutions plus libérales, le moment est venu de les lui accorder sans marchander. Toutes les idées d'assimilation progressive, de transition ménagée, ne sont plus de saison. La France a moins d'hommes et d'argent à donner à l'Afrique, elle lui doit en échange plus de liberté. Si quelque chose peut sauver l'Afrique aujourd'hui, comme la France elle-même, c'est la liberté. Quand les liens de l'ancienne société se brisent, quand l'impulsion et la protection ne viennent plus du pouvoir central, il n'y a que le libre effort de tous, l'union de toutes les volontés et de toutes les intelligences, qui puisse assurer encore le salut de chacun.

Le gouvernement provisoire a reconnu cette vérité quand il a donné à l'Algérie quatre représentants à l'assemblée nationale ; la colonie va être admise ainsi pour la première fois à prendre part à son gouvernement. Ce premier pas est considérable ; il n'est pas suffisant. La représentation africaine va jouer un bien faible rôle dans cette assemblée de neuf cents membres appelée à résoudre pour la France elle-même les plus grands problèmes de l'organisation politique et sociale. Sous le dernier gouvernement, l'Afrique pouvait se considérer avec raison comme la plus pressante des questions pour le pays ; aujourd'hui, qu'est-ce que l'avenir de l'Afrique, si intéressant qu'il soit, en présence de tant de discussions brûlantes qui vont décider de l'avenir de l'humanité tout entière ? Une partie de la population demande l'assimilation pure et simple de l'Algérie à la France, mais sait-on seulement ce que sera demain l'organisation de la France ? L'Algérie se rend-elle encore bien compte de ce qu'elle demande, et ne comprend-elle pas que la France et elle-même ont bien changé depuis deux mois ?

Je ne vois encore là que des demi-mesures, qui ne porteraient qu'un remède apparent au mal et qui ne répondraient pas à la vérité. La vérité, disons-le franchement, est que la France a maintenant autre chose à faire, et qu'elle ne peut plus s'occuper de sa colonie avec le même soin ; l'enfant désormais doit apprendre à marcher de lui-même et à se passer autant que possible de secours.

Le plus simple serait de faire de l'Algérie une sorte d'État particulier, annexe de la France, se gouvernant et s'administrant lui-même, sous la surveillance d'un gouverneur-général nommé par la mère-patrie, et à l'aide d'un subside en hommes et en argent qui lui serait annuellement accordé pour subvenir à ses premiers besoins. Cette organisation aurait quelque analogie avec celle des principales colonies anglaises, notamment du Canada. Elle satisferait pleinement au désir bien naturel d'indépendance que manifeste la population algérienne, et elle débarrasserait la France d'une préoccupation toute spéciale, qui n'est plus en rapport avec sa situation actuelle. Dans ce système, les lois seraient faites par un conseil colonial électif siégeant à Alger, l'administration serait conduite par des conseils provinciaux également électifs dans les provinces et par des conseils municipaux dans les villes, la mère-patrie ne se réserverait que le commandement de l'armée et le droit de sanction.

Sans doute ce serait là un grand changement, un bouleversement total dans les conditions actuelles de la colonie ; mais il ne faut pas qu'on s'y méprenne, nous sommes au temps des grands changements. Ils arriveront, quoi qu'on fasse. La France change, l'Europe se transforme, l'Algérie doit changer aussi. Puisqu'il est bien évidemment impossible de continuer le passé, mieux vaut aller résolument au-devant de l'avenir. L'Algérie avait hier les avantages et les inconvénients d'une colonie : la métropole lui

donnait une armée puissante, un trésor inépuisable ; mais en même temps elle lui enlevait toute initiative, toute action sur elle-même, elle l'emprisonnait dans les mille lenteurs d'une administration centralisée, elle la fatiguait de ses continuelles incertitudes, résultat inévitable de son éloignement. Aujourd'hui tout doit se simplifier. Si l'armée diminue, si le trésor se ferme à demi, que le pays soit du moins plus maître de lui-même, qu'il se gouverne, qu'il s'administre à son gré ; nul ne connaît mieux que la population algérienne les difficultés qui l'entourent et les ressources dont elle peut disposer.

Si le *self government* est bon pour nous, il doit être bon aussi pour notre colonie. La population européenne de l'Afrique se compose aujourd'hui de 110 000 âmes. Si jamais population dut sentir le besoin d'une forte assurance mutuelle, c'est celle-là, car elle est en présence de dangers de toute sorte. La nécessité donne de l'invention et du courage, et cette population essentiellement aventureuse a prouvé qu'elle ne manquait ni de l'une ni de l'autre de ces deux qualités. Sans doute il serait à désirer qu'elle fût plus ancienne, plus nombreuse, plus fortement assise ; mais enfin, telle qu'elle est, elle peut tenir : elle a des familles, des intérêts à défendre ; elle peut espérer se fortifier, quand elle pourra faire tout ce qu'elle croira utile et efficace.

La moitié seulement est d'origine française ; mais qu'importe ? Quiconque s'est fixé dans la France africaine est Français-Africain. Je pense que le premier acte d'un parlement local serait de supprimer toute distinction entre les étrangers et les Français d'origine. Cette distinction devrait déjà disparaître dans les élections, comme elle a disparu dans la milice. Ce n'est pas quand la mère-patrie donne des facilités nouvelles à la naturalisation, ce n'est pas quand les nationalités autrefois ennemies tendent à se fondre dans la fraternité universelle, que l'Algérie, cet État en formation, qui a besoin de ne repousser aucun élément, pourra maintenir les barrières jalouses du passé. Place égale pour tous à ce soleil de l'Afrique qui doit éclairer un monde nouveau, suffrage universel, droits et devoirs communs ; là, plus qu'ailleurs, tous les hommes sont égaux, car il n'y a point de passé, point de distinctions anciennes ; chacun a un même but, un égal intérêt à garder sa tête sur ses épaules et à fonder un établissement durable pour soi et ses enfants.

Ce qu'il faut faire pour les colons, il faut le faire aussi dans une certaine mesure pour les indigènes, qui sont bien autrement nombreux que les colons. Il n'est pas vrai qu'il y ait antagonisme nécessaire entre les Arabes et les Européens en Afrique ; je crois, au contraire, que les intérêts bien entendus des deux populations leur commandent de s'unir. Cette association, pour être sérieuse, n'a pas besoin d'être une fusion, comme on le dit quelquefois ; non, la fusion n'est possible qu'à la longue, après bien des années, des siècles peut-être. Les deux populations sont profondément distinctes par leurs mœurs et par leurs croyances, elles doivent rester distinctes ; mais, tout en vivant séparément et différemment, elles peuvent s'entr'aider au lieu de se combattre, comme s'unissent dans l'ordre physique des éléments divers qui se rapprochent par leurs différences mêmes. Quand on regarde superficiellement aux choses humaines, les oppositions et les luttes se montrent tout d'abord ; quand on y regarde de plus près, l'harmonie se révèle.

Aussi bien ce qui empêchait encore l'union des deux races est précisément ce que la nécessité des économies doit faire disparaître, la colonisation. On entend beaucoup dire depuis quelques années qu'il n'y a qu'un moyen pour la France d'alléger les sacrifices que lui impose l'Afrique, la colonisation, et on entend tout uniment par ce mot la

prompte transplantation d'une population européenne agricole sur toute la surface du pays. Considérée ainsi, la colonisation est et a toujours été une chimère ruineuse, bonne uniquement à éterniser la guerre avec les Arabes, et à rendre toute paix sérieuse, toute fondation stable, impossible pour longtemps. J'avais déjà cette opinion sous la monarchie, quand les millions pour l'Afrique se donnaient sans compter, mais j'hésitais à la produire en présence de l'engouement général, j'attendais ; aujourd'hui, il n'est plus permis d'hésiter et d'attendre.

Pour faire quelque chose d'un peu sérieux en colonisation, il faudrait établir sur le sol un million de cultivateurs européens pour le moins, ou environ deux cent cinquante mille familles. Certes, ce ne serait encore là que le strict nécessaire, car qu'est-ce qu'un total de deux cent cinquante mille chefs de famille pour mettre en valeur un pays aussi vaste ? Pour que l'Afrique fût peuplée comme la France, même en la réduisant aux limites du Tell, elle devrait avoir quinze millions d'habitants ; avec le quinzième de ce chiffre, elle ne serait encore qu'un désert émaillé çà et là de quelques oasis. Et cependant que de difficultés pour fonder cette première et fragile assise de la colonisation à venir ! Quiconque a étudié de près la question, sans intérêt personnel, sans entraînement d'imagination, regarde ces difficultés comme insurmontables, car l'expérience est là pour le prouver.

On a essayé jusqu'à présent de la colonisation sous toutes les formes, colonisation civile aux frais de l'État, colonisation militaire, colonisation libre ; aucune n'a réussi. Aucune, en effet, ne pouvait réussir, parce que la colonisation pêche par la base. Que ce soient l'État ou les particuliers qui fassent les frais, l'établissement d'une famille agricole européenne en Afrique coûte trop cher. L'opération se résout toujours par une perte. Même en France, le défrichement des terres incultes est une entreprise coûteuse, d'un résultat souvent douteux ; les capitaux ne s'y portent que rarement et toujours avec crainte ; en Afrique, le défrichement se complique de difficultés particulières, qui le rendent à coup sûr onéreux pour les Européens.

On a fait plusieurs fois le compte des déboursés nécessaires ; il est effrayant. Il faut d'abord que le cultivateur européen mis en possession d'une concession de dix à vingt hectares bâtit une maison pour lui et sa famille, une étable pour son bétail, un hangar pour ses récoltes ; il faut ensuite qu'il se meuble dans un pays où tout est hors de prix, qu'il se procure des bestiaux, des instruments aratoires, des semences ; il faut qu'il défriche, et, pour peu que son sol ait du palmier nain, ce n'est pas chose facile, car la charrue est impuissante, il faut la pioche, et tel hectare a exigé, pour être défriché, plus de cent journées de travail. Il faut qu'il laboure et qu'il sème à propos, et ce n'est pas là non plus une petite affaire, car toutes les conditions climatiques sont changées, toutes les habitudes du cultivateur normand ou même provençal sont en défaut ; il faut qu'il vive, lui, sa famille et son bétail, en attendant que sa récolte vienne, c'est-à-dire pendant trois ans, car la construction de sa maison, le défrichement, les tâtonnements de tout genre lui prennent bien au moins ce temps ; il faut enfin qu'il récolte, et ce n'est pas toujours sûr, car la sécheresse, les inondations, les sauterelles, les fléaux de tout genre, lui enlèvent trop souvent le fruit de ses labeurs ; et quand, après tant de peines et de sacrifices, il cherche à vendre une partie de son blé, il rencontre la concurrence du cultivateur arabe, qui, ayant infiniment moins de dépenses à faire, peut donner le blé à meilleur marché.

Et je n'ai pas encore parlé du plus grand, du plus redoutable des ennemis qui attendent le colon européen sur cette terre inhospitalière, l'insalubrité. Dans les villes, on peut aujourd'hui se soustraire assez sûrement aux dangers du climat ; dans les campagnes, c'est impossible. La fièvre est là qui défend le sol avec plus d'acharnement que l'Arabe lui-même, la fièvre qui brise l'âme, qui abat les forces, et qui, lorsqu'elle emporte le père de famille, laisse la veuve et les orphelins sans ressources, sans amis, sans parents, loin du sol natal. Je n'ai rien dit de la nostalgie, cette autre maladie que produit l'isolement, que le découragement aggrave, et qui a fait aussi bien des victimes. Enfin, je n'ai rien dit de cette crainte de l'Arabe qui trouble à tout instant l'agriculteur, de l'Arabe, maraudeur infatigable qui veille toutes les nuits pour le vol, et qui peut à tout moment apparaître en incendiaire et en assassin !

On a cru échapper à ces objections fondamentales en substituant, dans ces derniers temps, les grandes concessions aux petites ; mais on n'a fait que déplacer la question, on ne l'a pas résolue. De deux choses l'une, ou le grand concessionnaire voudra sérieusement placer sur sa concession un certain nombre de familles européennes, et la difficulté se reproduira plus grande encore pour lui que pour ces familles elles-mêmes, car, si elles ne peuvent pas vivre de leur travail en ne devant rien à personne, elles pourront encore moins donner un bénéfice quelconque à l'entrepreneur ; ou le grand concessionnaire fera cultiver par des indigènes, ce qui arrive en effet et ce qui doit nécessairement arriver dans le plus grand nombre des cas, et alors le but même de la colonisation, qui est l'importation d'une population européenne, est manqué. Le principe des grandes concessions n'est en réalité qu'un abandon tacite de la colonisation, aujourd'hui surtout que les capitaux, plus rares que jamais en Europe, se porteront encore moins sur l'Afrique qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Est-ce à dire par là que la terre d'Afrique soit tout à fait rebelle à la culture européenne ? Non certes. Qu'autour des villes on fasse des jardins, on plante des arbres fruitiers, on cultive dans un certain rayon l'olivier, le mûrier et le tabac, peut-être même la vigne ou la cochenille, c'est bien. Que sur d'autres points, où se trouvent réunis des moyens extraordinaires, des bras inactifs, près des postes militaires en un mot, on établisse de grandes fermes à l'europpéenne, des haras, des pépinières, comme on l'a déjà fait, je le comprends encore. Enfin que, dans l'intérieur des terres, quelques hommes résolus tentent d'initier la population indigène à des procédés perfectionnés, et entreprennent en grand, par un système de culture demi-européen, demi-arabe, l'élève des bestiaux et des chevaux, la production de la laine et des céréales, le succès de pareilles tentatives, quoique plus douteux, est encore possible ; mais il y a bien loin de ces cultures limitées, qui peuvent employer tout au plus quelques milliers d'Européens, à la colonisation proprement dite.

Il n'y a plus d'ailleurs à discuter sur la colonisation. Elle tombe d'elle-même, et les événements qui se passent en Europe lui porteront le dernier coup. J'entends parler de transporter en Afrique le trop-plein de la population française ; l'argent manquera pour ces beaux projets. Le meilleur système de colonisation était sans contredit celui du maréchal Bugeaud, qui prenait des hommes choisis, acclimatés, et qui les soutenait pendant plusieurs années de toute la puissance d'un budget de 150 millions et de tous les bras d'une armée de cent mille hommes. Ce système a été abandonné comme ruineux ; il est moins que jamais réalisable aujourd'hui, faute de ressources. Pour mon compte, je doute fort que celui-là même eût réussi, car les difficultés me paraissaient plus fortes

encore que les moyens d'exécution ; mais, encore un coup, il n'a plus de chances, et avec lui tout s'évanouit.

Je vais plus loin, et je dis que la colonisation n'est pas à regretter. Qu'était-ce en effet que la pensée intime de la colonisation ? C'était de près ou de loin l'extermination de la race indigène. On voulait, disait-on, pouvoir se passer des Arabes pour vivre ; en pays conquis, on sait ce que cela veut dire. Tout colon de bonne foi, un peu poussé dans ses retranchements, ne manquait pas d'arriver à cette conclusion, l'impossibilité pour les deux races de vivre côte à côte sur le même sol. Quand même la pensée de l'extermination n'eût pas été dans les esprits, elle était une conséquence naturelle des faits. Avec la colonisation, on enlevait peu à peu aux Arabes leurs moyens d'existence, on les forçait à une guerre sans fin qui n'eût pas été moins onéreuse et moins sanglante pour nous que pour eux, et qui eût abouti nécessairement à leur destruction.

Pour coloniser, il faut commencer par prendre les terres des Arabes. Ils en ont beaucoup, dit-on, dont ils ne font rien : qu'est-ce que cela fait ? Se regardent-ils moins comme possesseurs du territoire occupé de tout temps par leurs aïeux ? En ont-ils moins des méthodes de culture, arriérées sans doute, fort imparfaites, mais héréditaires, enracinées dans leurs habitudes, et peut-être plus conformes aux nécessités locales qu'on ne croit, qui leur rendent d'immenses jachères indispensables ? On a longuement discuté sur le droit de propriété chez les Arabes, et je reconnais qu'en adoptant toutes les traditions de confiscation des Turcs, on peut arriver à s'attribuer des droits sur beaucoup de terres ; mais, si les tribus n'avaient plus la propriété de certaines parties du sol, elles en avaient conservé l'usage à de certaines conditions ; une race étrangère ne les occupait pas sous leurs yeux. Qu'une tribu soit propriétaire, usufruitière ou simplement fermière du sol, lui prendre ses terres pour les donner à d'autres, c'est toujours, à divers degrés, la déposséder. Qu'on accorde des indemnités ou non, ce premier pas ne peut déjà s'accomplir sans violence.

Passons au second, Voilà un territoire qui était exploité précédemment tout entier par une tribu, et qui est maintenant partagé en deux moitiés, l'une réservée aux Arabes, l'autre concédée à des Européens. Dès ce moment, les deux races sont en présence à toute heure, une lutte d'intérêts et d'amour-propre s'établit entre elles. De part et d'autre, les mœurs et les habitudes sont antipathiques, les souvenirs hostiles ; on se méprise et on se hait mutuellement. Dans les deux camps, car ce sont bien des camps, on cultive les mêmes produits ; on est donc plus qu'ennemi, on est concurrent. Le colon a peur de l'Arabe ; l'Arabe, à son tour, voit d'un œil de convoitise le bétail et les récoltes du colon. Si l'instinct du vol se réveille chez l'un, l'autre a bien vite cet instinct d'oppression qui naît de la conquête ; la guerre éclate par un assassinat isolé et se poursuit par une double *razzia* ; tout est à recommencer ; seulement, si l'on veut que le village européen jouisse de quelque repos, il a fallu exterminer ou déporter la tribu.

C'eût été là, qu'on n'en doute pas, l'histoire de la colonisation. La Providence, en rendant les campagnes de l'Afrique à peu près inhabitables pour les Européens, a détourné de nous cette fatalité de spoliation et de meurtre. Nous devons l'en remercier. Que de sang et d'argent nous aurons épargné ! Quelle responsabilité devant l'histoire nous aurons évitée ! Au lieu de chercher à nous passer des Arabes, travaillons au contraire à ce qu'ils ne puissent se passer de nous ; au lieu de violer leurs droits, donnons-leur l'exemple du respect pour la propriété et de la fidélité des transactions ; au lieu de

séparer leurs intérêts des nôtres, tâchons au contraire de les rapprocher, de les confondre. Cette politique n'est pas seulement plus libérale, plus humaine, plus digne d'un peuple civilisé, elle est encore plus habile et plus sûre.

Laissons les campagnes aux indigènes ; c'est leur lot. L'Arabe et le Kabyle sont les paysans de l'Afrique ; eux seuls peuvent soutenir la lutte contre cette forte nature qui est leur mère, et dont la rudesse leur est connue. Où peut vivre et prospérer un indigène, un Français périrait cent fois. Une poignée de blé, une datte, quelquefois même un fruit âpre et sauvage cueilli dans le désert et inconnu des Européens, suffisent à sa nourriture ; un sale et méchant burnous lui sert de vêtement été comme hiver, une tente grossière le satisfait comme abri. Qu'il puisse seulement se construire une cabane, il est heureux ; cette pauvre hutte, dont un Européen ne voudrait pas pour son bétail, comble tous ses désirs. Ce qui est pour lui un progrès inestimable serait pour tout autre une intolérable extrémité. Habitué à souffrir, il ne comprend pas d'autre existence que la sienne, et il a contre les maux de la vie les deux grandes armes de l'Orient : les rêves de la superstition et la croyance à la fatalité.

La population indigène se compose de deux à trois millions d'individus. Ce sont là sans doute des travailleurs à leur manière, mais ce sont des travailleurs, pour la plupart du moins. Dès qu'on a pu pénétrer dans les détails de leur organisation commerciale et agricole, on ne l'a pas trouvée aussi barbare qu'on s'y attendait. L'Algérie, on le sait, se partage en deux larges bandes, le Tell et le Sahara ; l'Arabe du Tell est sédentaire et agriculteur, il produit surtout des céréales ; l'Arabe du Sahara est nomade et pasteur, il élève des troupeaux. À des époques déterminées, de grandes foires s'établissent sur les limites du Tell et du Sahara, et les deux populations s'y rendent pour échanger leurs produits. Un autre échange s'établit par les mêmes voies entre les villes des oasis de l'intérieur, qui produisent des étoffes et des dattes, et les deux grandes populations rurales. Ces formes commerciales, si primitives qu'elles soient, attestent un régulier mouvement d'échanges qui suppose une assez grande production.

Leur agriculture, pour être imparfaite, n'est pas sans résultats. Non seulement l'Algérie produisait autrefois assez de blé pour se nourrir, mais elle en fournissait encore à l'exportation ; elle exportait aussi quelques autres denrées comme la laine, l'huile, la cire, les peaux, etc. Le Kabyle surtout est un producteur intelligent et actif, et les villages de la grande Kabylie ressemblent beaucoup, pour l'aisance qui y règne, pour les cultures qui les environnent, à des villages d'Europe. La guerre a interrompu en beaucoup de points le travail, beaucoup de bestiaux ont péri, mais il faut si peu de chose aux indigènes pour vivre qu'ils auront bien vite du superflu. Si l'armée est considérablement réduite, si la population civile ne s'accroît que très lentement, deux faits qui me paraissent inévitables, je ne doute pas que la production indigène ne soit dès aujourd'hui en état de nourrir toute la population algérienne, et que l'exportation ne puisse recommencer.

Du temps des Turcs, les débouchés manquaient à l'Algérie ; ces débouchés lui sont maintenant assurés, d'abord par la population européenne qui est venue s'établir sur son sol et qui consomme beaucoup, ensuite par les communications régulières organisées entre tous les points de son territoire et l'Europe. Dès que l'exhaussement extraordinaire du prix de toutes les denrées en Afrique, dû à des circonstances exceptionnelles, comme la guerre, l'augmentation rapide de l'armée et de la population civile, l'imperfection des moyens de transport, aura fait place au taux naturel, l'Europe pourra

avoir beaucoup de demandes à faire à l'Afrique. La population indigène, excitée à produire, produira davantage et mieux ; quelle que soit l'inertie naturelle de cette population, la soif du gain est toute-puissante chez elle et peut la pousser à bien des efforts. On a beaucoup parlé du fanatisme de l'Arabe ; son plus grand fanatisme est celui de l'argent.

Je ne sache pas d'ailleurs de plus puissante garantie de paix que cette satisfaction donnée aux Arabes. Un commerce lucratif vaut mieux pour les contenir qu'une armée. Déjà ils reconnaissent la supériorité de nos armes, déjà aussi ils disent hautement que notre administration est très supérieure à celle des Turcs, que nous sommes plus justes, plus humains, moins oppresseurs et moins avides ; les plus intelligents d'entre eux vont jusqu'à avouer que nous pouvons leur être nécessaires pour maintenir l'ordre, pour empêcher ces guerres éternelles de tribu à tribu, ces pillages réciproques, ces brigandages héréditaires, qui ont mis leur pays dans l'état où il est : ils sont très frappés, plus frappés qu'ils ne le disent, des routes que nous ouvrons et dont ils profitent, des vaisseaux nombreux qui remplissent nos ports, des maisons que nous bâtissons, des richesses de tout genre que nous montrons à leurs yeux et dont ils n'avaient aucune idée ; prouvez-leur que ces puissants moyens d'action ne seront pas employés à les dépouiller, que nous travaillerons au contraire pour leur bien en même temps que pour le nôtre, et ils accepteront plus volontiers notre autorité.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas apparemment pour enrichir les Arabes que nous avons jusqu'ici tant lutté et tant dépensé en Afrique, il faut bien aussi qu'il en revienne quelque chose à la France et aux Français. Je réponds, en premier lieu, qu'il n'est pas indifférent pour la France que les Arabes soient riches et heureux ; les indigènes de l'Algérie sont maintenant des sujets français ; leurs richesses, quand ils en auront, profiteront à la France, leur franche adhésion fera une partie de sa force. Quelle que soit la supériorité du travailleur européen sur le travailleur arabe, nous aurions beaucoup de peine, quoi que nous fassions, à transporter promptement en Afrique assez de bras pour égaler la puissance productive de ceux qui s'y trouvent déjà ; de plus, nous pouvons à tout moment avoir besoin de nos forces armées, et, si nous sommes plus sûrs d'être tranquilles du côté de l'Atlas, nous serons plus libres en Europe. Soit au point de vue économique, soit au point de vue militaire, il nous importe beaucoup de développer la prospérité de la population indigène et de l'unir avec nous.

Je réponds en second lieu que, loin d'y perdre, les Européens établis en Afrique y gagneront. Je sais que, malheureusement, les cadres d'une société tout à fait européenne s'étaient formés, et qu'on a compté jusqu'ici sur un accroissement illimité de population civile ; mais, à mon sens, c'était là une illusion. Déjà, malgré tous les sacrifices faits par le dernier gouvernement, la population civile ne s'augmentait plus depuis deux ans ; sur quelques points même, elle tendait à décroître. On dit que c'était la faute de l'ancienne administration ; nous allons voir. Sous l'empire des institutions nouvelles, la population s'accroîtra, si elle doit s'accroître. Pour mon compte, je suis prêt à passer condamnation, et je ne demande pas mieux que de me tromper. Jusqu'ici cependant, la population civile ne s'est grossie que tant que se sont élevées les dépenses annuelles faites par la France ; dès que ces dépenses ont cessé de monter, le mouvement de l'émigration s'est arrêté aussi. Est-ce quand le budget de l'Afrique va nécessairement descendre qu'on peut espérer un progrès nouveau ?

Je crois donc que, pour le moment, l'Afrique française contient autant de population européenne qu'elle en peut utilement recevoir et occuper. Toute tentative pour en augmenter rapidement le nombre, qu'elle soit faite par le gouvernement ou par les colons eux-mêmes, échouera, à moins de sacrifices énormes ; il faut en prendre son parti. Tout ce qu'on peut raisonnablement espérer, c'est que cette population prenne une assiette plus fixe, qu'elle se distribue plus également, surtout qu'elle se rende un compte plus exact de ce qu'elle a de mieux à faire dans l'intérêt général du pays et dans son propre intérêt. Je compte beaucoup, pour que ces résultats soient atteints, sur l'effet des institutions libres, soit qu'on adopte l'assimilation pure et simple, soit qu'on fasse de l'Afrique un État annexe et à demi indépendant. Les habitants de l'Afrique ne sauront véritablement à quoi s'en tenir que lorsqu'ils auront essayé eux-mêmes de tous les moyens d'appeler de nouveaux colons ; en pareil cas, rien ne tient lieu de l'expérience.

Qu'on essaie tout ce qu'on voudra, on ne tardera pas à se convaincre que les choses ne peuvent pas aller autrement qu'elles n'ont été jusqu'ici, et que la place des Européens en Afrique est dans les villes. Là seulement se trouvent à la fois la sûreté et la salubrité, les deux conditions premières de tout établissement ; là seulement se conservent ces avantages de la vie en commun, qui peuvent compenser l'éloignement du sol natal et transporter les habitudes de l'Europe au milieu de la barbarie ; là seulement sont des sources de profits assez certaines et assez abondantes pour décider les gens à courir les chances d'un déplacement hasardeux. Les Européens ne peuvent réussir que par le commerce, par l'industrie, en un mot par ce qui manque aux Arabes. Qu'ont-ils fait jusqu'ici avec succès ? Ils ont construit des maisons et des auberges, ils ont entrepris des services de transport, ils ont ouvert des boutiques de toute sorte, ils ont importé tous les métiers des pays civilisés, ils ont commencé à exploiter des mines et des carrières, etc. Voilà leur rôle, il est limité sans doute, et cent mille individus peuvent y suffire pour toute l'Afrique ; mais il est bon, vraiment utile et profitable à tous.

Les Européens qui possèdent en ce moment des terres en Afrique, soit par acquisition, soit par concession, vont nécessairement se trouver lésés dès que cette vérité sera reconnue. Ces Européens sont peu nombreux, ils ont en général dépensé très peu d'argent sur leurs propriétés, mais leurs intérêts n'en sont pas moins respectables. Il ne faut rien moins que la rigoureuse loi de la nécessité pour expliquer l'abandon inévitable où vont être laissés ces propriétaires. Qu'ils jettent les yeux sur la mère-patrie, et ils y verront tous les intérêts en souffrance aussi bien que les leurs. Je ne crois pas d'ailleurs que tout soit absolument perdu pour eux ; je suppose que toutes ces ordonnances réglementaires, tous ces cahiers des charges, tous ces moyens artificiels qui avaient été imaginés pour hâter le développement agricole, et qui imposeraient désormais des sacrifices sans compensation, seront annulés. Ce sera l'affaire du conseil colonial, s'il y en a un, ou de l'assemblée nationale, si l'Algérie n'est émancipée qu'à demi. Maîtres absolus de leurs propriétés, les possesseurs de terres aviseront aux moyens d'en tirer parti ; ceux d'entre eux qui sont dans des conditions favorables et qui ont déjà enfoui des capitaux dans le sol verront s'ils peuvent continuer leur exploitation. L'emploi intelligent des indigènes comme valets de ferme peut aider à résoudre le problème, qui est déjà sur quelques points en partie résolu. D'autres, qui ne veulent ou ne peuvent pas faire de frais, pourront louer à des métayers arabes.

Avant la conquête, la plaine de la Mitidja, par exemple, était divisée en grandes fermes ou *haouchs*, appartenant pour la plupart à des Maures habitant Alger. Ces fermes étaient louées à des Arabes qui cultivaient tant bien que mal. Grâce à ce mode d'exploitation, quelque grossier qu'il fût, la Mitidja nourrissait Alger. Depuis la conquête, tout a changé de face. La Mitidja a été presque entièrement achetée par des Européens, la culture indigène a disparu, la culture européenne ne s'est développée que faiblement, et Alger a dû se nourrir avec des grains qui lui venaient de la mer Noire. Les choses ne peuvent pas rester longtemps ainsi. Il faut, si l'on ne peut pas mieux faire, que la Mitidja revienne en partie à son état primitif. Sans doute, il serait préférable que cette plaine de cent mille hectares fût couverte de fermes européennes ; mais cela ne se peut pas, pour le moment du moins. À défaut de fermes européennes, qu'on relève les ruines des *haouchs* indigènes, ce sera toujours mieux que rien. La Mitidja a, de plus qu'autrefois, de belles routes, deux villes toutes neuves, des villages, quelques canaux d'assainissement, quelques plantations, un haras et un petit nombre de fermes à l'européenne, où d'intrépides colons se sont obstinés à rester. Avec ces éléments et les débris de son ancienne population arabe, la Mitidja peut encore donner des produits qui représentent, pour la plupart des propriétaires, l'intérêt de l'argent qu'ils y ont véritablement dépensé. Avec le temps ces produits s'accroîtront.

Je comprends donc la mise en valeur de l'Afrique comme une association où les Arabes apportent le sol, les bras, les bestiaux, et les Européens les instruments de travail et les débouchés. Dans beaucoup de cas, les Européens doivent se faire les moniteurs des Arabes, et leur apprendre quel parti ils peuvent tirer de leurs ressources. Sous ce rapport, je l'ai déjà dit, quelques grands établissements agricoles peuvent être utiles comme modèles : le gouvernement en fera les principaux frais, l'intérêt privé y joindra des magnaneries, des pressoirs à huile et à vin, des moulins ; mais c'est surtout par le commerce et l'industrie des villes qu'on activera l'exploitation du pays. Si peu que consomme un Arabe, il a toujours quelques besoins ; ces besoins s'accroîtront par le voisinage des Européens et par la révélation de mille petites commodités qu'ils apportent avec eux. Déjà, en mettant le pied sous la tente ou la *gourbi*, on y trouve çà et là quelques ustensiles nouveaux dont on commence à se servir même au désert ; à mesure qu'ils auront de nouveaux besoins, les Arabes chercheront de nouveaux moyens de les satisfaire ; ils produiront un peu plus de laine, de blé ou de tabac ; ils soigneront mieux leur cheval ou leur bœuf pour le vendre plus cher au marché voisin, et ainsi marcheront de front, suscitées l'une par l'autre, l'agriculture indigène et l'industrie européenne.

Même pour les villes, il en est quelques-unes où il est inutile de chercher à dominer. On compte en Afrique trois espèces de villes, celles où la population indigène est encore en grande majorité, celles où la population indigène et la population européenne se balancent à peu près, celles où la population européenne est la plus forte ; on peut les désigner sous le nom de villes indigènes, villes mixtes et villes européennes, quoique ces mots n'aient pas une signification absolue, puisqu'il y a à peu près partout un mélange d'indigènes et d'Européens dont les proportions seules varient.

Les villes indigènes sont Constantine, qui compte 20 000 indigènes contre 2 000 Européens ; Tlemcen, qui compte 8 000 indigènes contre 4 000 Européens ; Mascara, qui compte 3 000 indigènes contre 1 200 Européens ; Médéa, qui compte également 3 000 indigènes contre 1 200 Européens. Ces villes arabes, à l'exception de Médéa, doivent rester jusqu'à un certain point ce qu'elles sont ; il n'est pas à désirer que la

population européenne s'y accroisse notablement. Tout ce qui évite le contact immédiat, le frottement de deux races, est favorable au maintien de la paix, et par suite au progrès de la civilisation. Les Européens, groupés dans un quartier séparé et autour de la garnison, feront bien de livrer la ville aux indigènes, qui ont l'habitude d'y vivre à leur guise. Cette population est en grande partie flottante ; elle est divisée en corporations d'états qui diffèrent suivant les races : les Kabyles sont boulangers, maçons, jardiniers et bouchers ; les Mosabites sont baigneurs et conducteurs d'ânes ; les Biskris sont portefaix et manœuvres ; les nègres sont domestiques. Le reste de la population flottante vient vendre et acheter. C'est, comme on voit, toute une organisation locale qui fonctionne depuis des siècles et qu'il faut se garder de détruire.

Pour les villes mixtes, c'est différent, et celles-ci sont les plus nombreuses ; les principales sont : Alger, qui compte 50 000 Européens contre 25 000 indigènes ; Oran, qui compte 20 000 Européens contre 8 000 indigènes ; Bône, qui compte 6 000 Européens contre 4 000 indigènes ; Mostaganem, qui compte 4 000 Européens contre 3 000 indigènes ; Blidah, qui compte 3 000 Européens contre 3 000 indigènes ; Miliana, qui compte 1 200 Européens contre autant d'indigènes ; Koléa et Cherchel, qui comptent chacun un millier d'Européens contre autant d'indigènes, etc. L'avenir de quelques-unes de ces villes est incertain ; à Miliana, à Koléa, à Cherchel, à Blidah, à Mostaganem, il y a encore lutte entre les deux populations. Dans les grandes villes, la question est tranchée ; Alger et Oran sont de plus en plus des villes européennes. Il est bien désirable que l'élément européen finisse de même par l'emporter dans toutes les autres, et que la supériorité du nombre y coupe court à toute chance de collision. Dans tous les cas, il importe de se bien rendre compte des moyens d'existence de la population indigène dans ces villes ; si elle a de quoi vivre en restant, qu'elle reste ; sinon, qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour lui faciliter un autre établissement.

Les villes européennes proprement dites sont : Philippeville, qui compte 5 000 Européens contre un millier d'indigènes ; Bouffarik, qui compte 2 000 Européens contre une centaine d'indigènes ; Tenès, qui compte également 2 000 Européens sans aucun mélange d'indigènes, etc. Par une disposition particulière qui aurait dû être imitée ailleurs, la ville européenne a été construite à Tenès à une demi-lieue de la ville indigène.

On voit que, dans les villes d'Afrique, le plus fort est déjà fait. À l'exception de Constantine, de Tlemcen et de Mascara, où il n'est pas nécessaire qu'ils soient les plus nombreux pour rester les maîtres, les Européens sont en majorité dans toutes les villes ou sur le point de l'être ; ils forment les deux tiers de la population à Alger, à Oran, à Bône ; ils sont presque seuls à Philippeville, à Tenès, à Bouffarik ; encore quelques efforts, et ils domineront définitivement à Mostaganem, à Miliana, à Blida, à Koléa, à Cherchel, à Médéa même. D'autres villes que je n'ai point encore nommées, parce qu'elles n'ont jusqu'ici que peu d'importance, Bougie, Dellis, La Calle, Gigelli, Arsew et Nemours sur la côte, Guelma, Sétif, El-Arouch, Orléansville, Saint-Denis, Misserghin, et les villes naissantes d'Aumale et de Sidi-bel-Abbès dans l'intérieur, et jusque sur la frontière du désert, Batna, Boghar, Teniet-el-Had, appellent des habitants. Bougie compte déjà 600 Européens, Arsew 900, Nemours 400, Guelma 800, Sétif 700, Orléansville 700, Aumale 500, Misserghin 700 ; à Batna même et à Boghar, il y a près de 300 Européens, et à Teniet-el-Had près de 200.

Chacune de ces villes a sa raison d'être : les unes, comme Alger, Oran, Bougie, Bône, sont des ports qui mettent le reste du monde en communication avec l'Afrique ; les

autres, comme Orléansville, Miliana, Médéa, Aumale, sont à la fois des stations militaires et des entrepôts de commerce pour l'intérieur ; Tenès espère dans ses mines, Blida dans ses jardins et ses chutes d'eau, qui peuvent donner naissance à de nombreuses usines ; Bouffarik est le marché de la Mitidja, Batna et Boghar sont des comptoirs avancés où les produits du centre de l'Afrique viennent s'échanger contre ceux de l'Europe. Ce sont là des causes d'existence essentielles et fondamentales ; toutes ces villes sont sûres de vivre ; en s'attachant à elles, les émigrants lient leur sort à ce qu'il y a de plus solide et de plus résistant sur la terre d'Afrique.

Ce principe de la séparation des deux populations, l'une habitant les campagnes, et l'autre les villes, une fois admis, la distinction actuellement établie entre les territoires civils et les territoires mixtes tombe nécessairement. Cette distinction s'appliquerait beaucoup mieux aux personnes qu'aux territoires ; en quelques lieux qu'ils se trouvent, les Européens doivent vivre sous un régime civil, et les Arabes sous un régime particulier. J'ai dit quel devrait être, selon moi, le régime européen : c'est celui de la liberté locale la plus étendue. Quant aux Arabes, leur organisation actuelle est bonne, et n'a besoin que de développement. Il est facile d'encourager parmi eux l'usage de quelques formes représentatives qui leur sont naturelles ; de tout temps, ils se sont réunis pour délibérer sur leurs affaires ; en régularisant ces réunions, sous la direction des bureaux arabes, on obtiendrait, j'en suis sûr, les conséquences les plus heureuses pour l'avenir du pays.

L'Arabe du peuple a bien plus que le paysan français le sentiment de l'intérêt commun. Il ne porte pas ses regards beaucoup au-delà de sa tribu, mais tout ce qui touche sa tribu l'intéresse. Il comprend très bien l'utilité d'un travail public sur son territoire, comme la construction d'un pont, d'un barrage, d'un puits, et on l'a vu plusieurs fois empressé à y contribuer. Il a d'ailleurs des chefs héréditaires, guerriers et religieux, dont il révère l'autorité et qui exercent sur lui une influence décisive. De leur côté, les chefs ont l'habitude de la discussion, du vote en commun. L'organisation traditionnelle des tribus arabes est une féodalité délibérante ; toutes les institutions libres de l'Europe n'ont pas d'autre origine. Rien ne serait plus aisé que de convoquer à Alger, si l'on voulait, un parlement arabe ; je ne crois pas que ce soit à propos, de quelque temps du moins, mais on pourra provoquer souvent des réunions locales plus ou moins nombreuses, pour toutes les questions d'impôt, de travaux publics, d'administration arabe en général, et je ne doute pas qu'on ne s'en trouve bien.

On a déjà confié aux Arabes la garde d'une partie du pays. Chaque tribu est tenue de faire chez elle la police des routes, et la plupart s'en acquittent à merveille. En même temps, les bureaux arabes ont à leur solde une troupe indigène, connue sous le nom de *mahkezen*, dont les services leur sont fort utiles. Ce n'est pas, à proprement parler, l'ancien *mahkezen* des Turcs, institution puissante sans doute, mais barbare et dont le principal effet était de maintenir la division parmi les tribus ; c'est une imitation intelligente et appropriée à notre civilisation de ce grand moyen de gouvernement. Les chefs arabes qui commandent pour nous ont à leur tour des cavaliers (*khiela*) et des fantassins (*askar*) que nous entretenons pour leur servir de garde, sans parler des *goums* ou contingents qu'ils sont obligés de tenir sur pied. Cette organisation est admirable, elle fait le plus grand honneur à M. le maréchal Bugeaud, qui l'a empruntée à Abd-el-Kader ; il suffirait de lui donner un peu plus d'essor pour constituer une force armée arabe considérable et dévouée.

Je suis moins frappé des avantages que peuvent présenter ce qu'on appelle les corps indigènes réguliers, les bataillons de tirailleurs et les spahis. L'organisation de ces corps repose sur un faux principe, la fusion ; avec un Arabe, quelque soin qu'on prenne, on ne fera jamais un bon soldat européen. Il vaut mieux qu'il nous serve à sa manière, en conservant la plus grande part de sa liberté. Les bataillons indigènes et les trois régiments des spahis coûtent d'ailleurs fort cher, comme tout ce qui n'est pas naturel. On pourrait, sans inconvénient, les supprimer pour reporter ailleurs une partie de la dépense : ils figuraient au budget de 1849 pour 1 million et demi. En revanche, on ne portait qu'un million pour les auxiliaires irréguliers, tels que le *mabkzen*, les *khiélas* et les *askars*, et 600 000 francs pour les chefs indigènes ; ce sont ces deux derniers crédits que je voudrais voir accroître. Avec 2 ou 3 millions de plus, on pourrait tripler le *mabkzen*, qui est aujourd'hui de moins de 3 000 hommes, augmenter dans une même proportion les *khiélas* et les *askars*, et fournir aux chefs indigènes nommés par nous le moyen de s'attacher plus fortement leurs *goums*. L'organisation arabe serait alors parfaite, et nous aurions étouffé les insurrections dans leur principe.

Il y a en effet, dans la société arabe, telle qu'elle est constituée, un certain nombre d'hommes, semblables aux hommes d'armes du Moyen-âge, qui n'ont d'autre moyen d'existence que la vie militaire. Ces hommes, qui sont peut-être maintenant au nombre de 25 000 pour toute l'Afrique, car la guerre en a fait périr beaucoup, il faut les avoir pour soi ou contre soi, les solder ou les combattre. Le plus économique est de les solder, ils ne sont pas bien exigeants. Avec 15 francs par mois, on satisfait parfaitement un cavalier arabe ; pour 1 800 000 francs par an, on peut en solder 10 000. Dès que ce phénomène inouï pour eux d'une solde régulière, exactement payée tous les mois, se réalise, on peut compter sur leur dévouement absolu. La fidélité de ceux que nous avons employés jusqu'ici ne s'est jamais démentie dans les guerres les plus acharnées. En temps de paix, ce sont d'excellents gendarmes, toujours prêts à monter à cheval ; en temps de guerre, ce sont des auxiliaires ardents, les premiers à tomber sur leurs frères pour avoir une plus grosse part de butin.

En même temps, il faut que les chefs arabes aient de quoi faire grande figure sans accabler d'exactions leurs administrés. Pour que les indigènes s'attachent sérieusement à nous, il importe que toutes les exactions soient réprimées ; mais ce ne doit pas être aux dépens des chefs. Un grand seigneur arabe a de grandes charges ; il est obligé de vivre avec une opulence toute barbare ; il doit sans cesse loger et héberger ses nombreux clients. En les aidant, en les provoquant à développer dans leurs tribus l'agriculture et le commerce, nous augmenterons leurs revenus, par suite leurs dépenses ; il n'est pas mal d'y joindre de gros traitements, qui nous assurent encore davantage leur concours. Encore un coup, tout cela ne peut pas être bien cher, car ils ne sont pas nombreux ; avec quatre ou cinq millions par an, on peut suffire largement à toutes les dépenses arabes, chefs et soldats, et assurer partout la paix et la police.

J'arrive à la conclusion que tout ce qui précède a dû faire pressentir : c'est que, si l'on adoptait ces idées, on pourrait immédiatement réduire des trois quarts l'armée que nous entretenons aujourd'hui en Afrique. Avec 7 000 ou 8 000 hommes par province, tenant garnison dans les villes pendant l'extrême hiver et pendant l'extrême été, et pouvant faire dans la belle saison des promenades militaires dans le pays avec les milices locales telles qu'elles sont aujourd'hui pour garder les villes en l'absence des troupes, il n'y aurait rien à craindre de sérieux. Quel intérêt auraient les Arabes à nous faire la

guerre ? Aucun, puisque nous renoncerions à leur prendre leurs terres et à faire concurrence à leurs produits, puisque nous aurions à notre solde la partie remuante de leur population et leurs chefs les plus illustres, puisque nous éviterions avec soin tout contact qui pût les gêner dans leurs habitudes ou dans leurs croyances, puisqu'enfin ils ne nous connaîtraient que par nos bienfaits. Nous n'aurions affaire qu'aux fanatiques incorrigibles, dont le nombre est aujourd'hui bien diminué, depuis la mort misérable de presque tous les schériffs soulevés contre nous, depuis la soumission de Bou-Maza, de Ben-Salem et d'Abd-el-Kader. Pour ceux-là, nous serions toujours en état de les réduire.

Les grandes familles arabes compromises à notre service sont maintenant en majorité. Leur dévouement nous est assuré sous peine de mort, car elles seraient les premières victimes d'une insurrection. Les prêtres et les docteurs les plus influents ont accepté des traitements de notre main. On a pénétré dans tous les détails de la société indigène, on en connaît et on peut en faire mouvoir au besoin tous les ressorts. En même temps, on a étudié la topographie du pays, qui était complètement inconnue il y a dix ans. Si l'on a soin de conserver en Afrique le plus grand nombre possible d'officiers et de soldats ayant déjà servi dans le pays, il y aura bien peu de passages dans les montagnes, bien peu de sites favorables à un campement, qui ne soient d'avance familiers à nos troupes. Le désert lui-même a perdu le prestige effrayant de l'inconnu ; on sait comment il faut y pénétrer et s'y nourrir, quelles en sont les principales étapes, à quelles époques de l'année on peut l'aborder avec succès. De distance en distance, on trouve des magasins, des casernes, des hôpitaux construits depuis peu d'années ; on rencontre des routes ébauchées, des camps abandonnés où il est facile de s'installer.

Grace à ces progrès, 25 000 hommes de troupes appuyées sur un égal nombre de milices et sur autant d'auxiliaires indigènes suffiraient pour maintenir la force morale de l'autorité française et pour étouffer les échauffourées locales qu'on ne parviendra que bien tard à prévenir complètement. L'expérience a prouvé qu'une colonne de 4 000 Français, accompagnée ou non de contingents arabes, peut passer partout et venir à bout de toutes les résistances. Qu'une pareille colonne puisse partir à tout moment de Constantine, de Médéa ou d'Oran, qu'elle aille de temps en temps visiter les tribus douteuses et châtier les moindres infractions à l'ordre, cela suffit. Cette substitution de colonnes expéditionnaires mobiles à l'éparpillement des forces usité avant lui est encore un des plus grands titres de gloire du maréchal Bugeaud. Lui seul a trouvé le secret de cette guerre. Lui seul aussi a trouvé le secret de la paix par l'organisation des Arabes. En toute chose, il n'y a qu'à profiter de ses exemples et de ses créations. S'il n'a pas trouvé le secret de la colonisation, c'est que ce secret était introuvable.

Une pareille conclusion ne sera pas du goût de tout le monde en Afrique, je le sais ; les colons avaient rêvé tout autre chose. Je doute qu'on l'adopte du premier abord, mais la nécessité y ramènera. Aussi bien on ne s'en trouvera pas beaucoup plus mal, si l'on a de l'énergie. Ce qui disparaît, c'est la chimère ; reste toujours la réalité, et la réalité peut suffire aux ambitions raisonnables. Si la colonie manque d'argent, et, quand le numéraire est si rare en France, il n'est pas probable qu'il soit abondant en Afrique, on apprendra à le remplacer par du papier. Maintenant que les colons vont être à peu près leurs maîtres, ils pourront fonder comme ils l'entendront leurs institutions de crédit. C'est avec du papier que les États-Unis naissants ont battu les Anglais et les sauvages, défriché leurs forêts, fondé leurs villes et jeté les bases de cette prospérité qui étonne

aujourd'hui le monde. Le papier est peut-être destiné à jouer le même rôle en Afrique. Il y a déjà dans le pays une certaine masse de capitaux accumulés qui peuvent servir de gage ; la puissance d'une résolution commune est bien grande aussi pour donner de la valeur à ce qui n'en a pas encore. L'avenir de l'Afrique, par l'association entre les Européens et les indigènes, par une application nouvelle du principe de fraternité proclamé en France, est certain ; cela doit suffire.

Au nombre des intérêts qui ont été jusqu'ici nuls en Afrique et qui peuvent prendre un grand essor sous le régime de la liberté, se trouve en première ligne l'intérêt maritime. Par une singularité bizarre, mais qui s'explique par des considérations d'intérêt métropolitain, l'Afrique n'avait pas de pavillon ; on ne pouvait pas armer un bâtiment dans un port d'Afrique, il n'aurait été reçu nulle part. Aujourd'hui, je pense que les bâtiments armés en Afrique auront le droit de prendre le pavillon français et devront être reçus partout comme bâtiments français. Dans tous les cas, il faut que cette question soit décidée ; que l'Algérie ait un pavillon particulier ou qu'elle prenne le pavillon français, il lui en faut un. La navigation peut être pour elle une occupation nouvelle et des plus lucratives. Les règlements sur la matière seront sans doute conçus dans un esprit fort libéral et fort large, soit pour la propriété des navires, soit pour la formation des équipages. Pour mon compte, j'accorderais volontiers que non seulement les matelots maures, mais les matelots de toutes les nations, grecs, sardes, napolitains, fussent admis indistinctement à naviguer sur les bâtiments expédiés d'Afrique ; je voudrais que toutes les marchandises nécessaires à la fabrication des navires fussent admises en Afrique en franchise de droits, et qu'il fût permis de nationaliser sans difficulté des bâtiments achetés à l'étranger ou appartenant à des étrangers ; en un mot, je comprendrais qu'on essayât pour la navigation algérienne de ce régime de liberté qui a si merveilleusement développé la navigation américaine. Je ne doute pas qu'à ces conditions, l'Afrique ne parvînt bientôt à faire elle-même ses propres transports maritimes et à prendre en outre sa part de la navigation universelle. Je pourrais indiquer bien d'autres choses à faire pour les colons en dehors de l'agriculture proprement dite, mais ils sauront bien les trouver eux-mêmes dès qu'ils seront libres. J'ai parlé de la navigation, parce que c'est l'intérêt le plus pressant, et qu'il s'y attache d'ailleurs une question de défense. Quant aux Arabes, je vais montrer, par un exemple de ce qui est déjà, ce qu'ils peuvent devenir sous un régime libéral et protecteur.

Un soir, pendant notre voyage dans l'intérieur de l'Afrique, nous arrivâmes chez un chef arabe de la vallée du Chélif, nommé Bou-Alem. Ce chef n'est pas un des plus importants, il n'a que le titre de *bach-aga*, qui est inférieur à celui de *khalifa* ; il est pourtant d'une famille ancienne et respectée, et il passe pour riche. Bien avant d'arriver à son douar, nous vîmes, de distance en distance, des laboureurs arabes guidant leur charrue. Ces charrues sont tout à fait élémentaires, elles ne font que gratter la terre en quelque sorte ; l'une était tirée par une paire de maigres bœufs, l'autre par une vache attelée avec un âne, une autre par un âne tout seul. Le laboureur avait choisi un sol aussi uni que possible ; quand il rencontrait une broussaille, une touffe de palmiers nains, il tournait autour sans s'en inquiéter autrement ; le blé avait été semé d'avance, le trait de charrue n'avait pour but que de le recouvrir. Cette méthode de travail eût paru bien misérable à un laboureur de la Brie ou de la Flandre ; mais, si ces laboureurs étaient négligents, ils étaient nombreux. Depuis quelques jours, nous ne traversons que des déserts sans culture, et ce spectacle d'activité nous offrit un contraste consolant.

En approchant de la demeure de Bou-Alem, nous vîmes dans les prairies qui bordaient le Chélif des troupeaux de chevaux, des moutons en très grand nombre, des centaines de bœufs, de jeunes chameaux. Lui-même vint au-devant de nous avec un groupe de deux à trois cents cavaliers ; son fils, enfant de douze à quinze ans, montait un cheval magnifique né sur ses terres et portait à sa ceinture une paire de pistolets d'un grand prix. Quand les cavaliers eurent fait la *fantasia* autour de nous en tirant des coups de fusil en l'air et en poussant de grands cris, nous partîmes tous au galop et nous arrivâmes comme la foudre au lieu indiqué pour le campement. Là des nègres vinrent nous tenir l'étrier pour nous aider à descendre de cheval ; des tentes avaient été préparées, d'autres s'élevèrent ; le petit corps d'armée français qui nous accompagnait, infanterie et cavalerie, s'installa pour passer la nuit au bivouac, une grande partie du *goumen* fit autant, et les uns et les autres commencèrent un souper homérique servi aux frais de Bou-Alem.

Pour le maréchal et ceux qui l'accompagnaient, ils furent invités à se rendre à la maison de Bou-Alem. À l'exemple de plusieurs autres chefs arabes, notre hôte avait fait venir un entrepreneur et des maçons français de Miliana, et s'était fait bâtir une maison dont il était très fier. Elle était située à l'abri d'un pli de terrain et avait l'aspect d'une petite maison bourgeoise d'Europe. L'intérieur était assez arabe ; les pièces, peintes de couleurs bariolées, avaient pour tous meubles des tapis. Bou-Alem et les autres chefs s'assirent par terre sur les tapis et se mirent à fumer ; nous dûmes les imiter. Une serinette invisible, que tournait sans doute une des femmes dans un appartement voisin, jouait des airs en notre honneur. On apporta le café dans de petites tasses de porcelaine avec des soucoupes de filigrane. Au bout de quelques instants, Bou-Alem se leva et nous montra ses trésors : de très belles pipes, des sabres magnifiques, des fusils ornés à l'orientale de riches ciselures ; je remarquai surtout une coupe d'argent suspendue à une chaîne du même métal pour puiser de l'eau et boire sans descendre de cheval. Puis on servit la *diffa* avec tout le faste arabe, des plats énormes de couscous-sou, des moutons rôtis tout entiers, des volailles fortement assaisonnées, etc.

Ce soir-là, Bou-Alem eut à nourrir cinq à six cents hommes et deux ou trois cents chevaux. Je demandai quels étaient ses revenus. On me dit qu'il possédait beaucoup de terres et qu'il avait de riches récoltes ; il percevait, en outre, des droits sur un marché considérable d'Arabes qui se tenait dans son voisinage ; on ajouta qu'il était fort entreprenant comme capitaliste ; il avait eu, entre autres idées, l'intention de faire bâtir des maisons à Miliana pour les louer à des Européens. L'élève des chevaux promet de lui donner dans l'avenir de grands bénéfices, car les chevaux de la vallée du Chélif sont renommés, et il s'en occupe avec intelligence. Calculateur habile, tous ces intérêts nous répondent de sa fidélité. Qui ne reconnaît là le véritable type du grand propriétaire algérien ?

Léonce de Lavergne.

Sur le théâtre de Madame de Staël

Germaine de Staël, *Œuvres complètes*, série II, tome IV : *Œuvres dramatiques* (en deux volumes). Honoré Champion, 2021.

L'œuvre littéraire et la carrière politique de Germaine de Staël se tiennent et se répondent, et derrière la figure omniprésente de la romancière elle-même, on retrouve constamment dans *Corinne* ou dans *Delphine* le souffle de l'opposante politique. Son théâtre, cependant, touche de plus près à l'art ; au milieu des effervescents débats sur la tragédie, les compositions du groupe de Coppet inaugurent et préparent un renouvellement de la dramaturgie française. Les pièces composées par Germaine de Staël ont aussi une portée plus intime encore que ses romans : non qu'elle ait manqué, dans ceux-ci, d'apparaître en permanence et de se donner constamment la réplique ; mais au moins le roman a une vocation qui est d'emblée publique : le théâtre de Germaine de Staël, au contraire, se joue de la frontière parfois mince entre sphère privée et sphère publique. Ses pièces sont jouées avant tout devant les amis et les proches, moitié par vocation, moitié par devoir.

L'intérêt de leur lecture, aujourd'hui, pourrait s'en ressentir. Il est certain que composer pour l'amusement de son entourage ne promet pas les mêmes ambitions et la même grandeur. Les éditeurs des deux volumes de son théâtre, publiés récemment chez Honoré Champion, et qui continuent la collection, presque achevée, des *Œuvres complètes*, ne se font à cet égard que peu d'illusions.

Ce qui survit, toutefois, dans ce théâtre semi-privé, c'est d'abord la mise en scène récurrente de Germaine de Staël elle-même, avec ses principes directeurs, et jusqu'à ses combats politiques. Voyez la pièce intitulée *Le capitaine Kernadec* (1811) : Germaine de Staël y met brillamment en scène un militaire qui refuse d'accepter pour gendre le jeune homme dont sa fille est éprise, tant que celui-ci n'aura pas prouvé sa bravoure au cours de sept campagnes successives. De connivence avec le reste de la maison, la fille va donc prétendre au réveil de son père que sept ans se sont passés, et que lui seul ne se souvient de rien. La pièce est habile, elle est plaisante encore aujourd'hui à lire ; elle serait plus agréable encore représentée, avec les déguisements de rigueur, les fausses moustaches, et le comique de situation. Enfin dans ce théâtre même, conçu pour divertir, Germaine de Staël ne peut s'empêcher des traits d'ironie mordante à l'endroit de Napoléon. « Mais, mon capitaine, vous êtes donc malade ? » dit le valet. « Vous oubliez qu'en 1815, nous avons battu les Anglais sur la côte de Coromandole. » (Volume 2, p. 791) Le procédé est vengeur : Germaine de Staël marque par cette simple réplique que Napoléon est un conquérant qui a failli, et qu'il faut le recours de la fiction pour lui donner une victoire contre l'Angleterre.

Un autre thème majeur, quoique ambivalent, chez Germaine de Staël, est la position sociale des femmes. Il ressort clairement à la lecture de *Corinne* et de *Delphine*, et certaines pièces de théâtre fournissent, de ce combat important de l'auteur, une énième manifestation. La principale à cet égard est naturellement *Le Mannequin* (1811), qui met

en scène un homme songeant tellement à épouser une femme passive, silencieuse et sans volonté, que parlant à distance avec un simple mannequin il est trompé et croit avoir trouvé l'élue. Cette pièce est l'occasion pour Germaine de Staël de moquer la conception « anglaise » de la femme, à travers un comique assez bien manié, mais dont le fond reste au fond sérieux et grave. Voici un autre texte qui survit très bien au passage du temps, et dont la publication dans cette collection des *Œuvres complètes* n'entache pas, bien au contraire, la réputation de l'auteur.

Benoît Malbranche

